



# Plan de convergence de La Réunion



Introduction	3
Chapitre I : Diagnostic du territoire	4
A. L'environnement et le cadre de vie	4
B. La population, entre dynamisme et précarité	5
Une économie dynamique mais fragile	8
Un environnement fragilisé à protéger	11
Chapitre II : Stratégie de convergence	14
Premier axe stratégique : « TERRITOIRE A VIVRE »	15
Deuxième axe stratégique : « TERRITOIRE PIONNIER »	25
Troisième axe stratégique : « TERRITOIRE DE RAYONNEMENT ET D'INFLUENCE»	30
Chapitre III : les outils de la convergence	35
Cadre institutionnel d'élaboration des contrats de convergence	35
Principaux documents de planification et de programmation contribuant à la convergence	36
Chapitre IV : le suivi de la convergence	40
La gouvernance de suivi du plan et des contrats de convergence et de transformation	40
Les modalités d'évaluation du plan de convergence	40
ANNEXE	41

# Introduction

Le présent plan de convergence est établi entre l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental et les établissements publics de coopération intercommunale de La Réunion.

L'objet du plan de convergence est de permettre la mise en œuvre d'une stratégie de convergence de long terme en vue de réduire les écarts de développement avec l'hexagone à un horizon de 10 ans, au regard des 17 objectifs du développement durable des Nations-Unies. Décliné en contrats de convergence, dont le premier pour une durée de 4 ans, il met en œuvre les dispositions prévues aux articles 7 et suivants de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer.

Le plan de convergence partage les aspirations que l'Agenda 2030 des Nations-Unies pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Dans une première partie le plan présente un diagnostic économique, social et environnemental du territoire. Il aborde les thèmes liés aux objectifs de développement durable, dont les inégalités de revenu, les discriminations, les inégalités entre les femmes et les hommes, les problématiques de la santé, du bien-être, de l'éducation, et le développement d'une économie durable et résiliente.

La seconde partie du plan est organisée en 3 volets, « territoire à vivre, territoire pionnier, territoire de rayonnement et d'influence » selon les orientations du Livre Bleu des outre-mer. Pour un territoire « zéro déchet, zéro carbone, zéro intrant chimique, zéro exclusion, zéro vulnérabilité » : ce sont les 5 objectifs définis dans la « trajectoire outremer 5.0 » qui traduisent à l'échelle ultramarine les 17 objectifs mondiaux de la COP 21.

La troisième partie présente le cadre institutionnel et recense les outils de mise en œuvre de la stratégie de convergence, notamment la méthodologie d'élaboration des contrats de convergence qui seront la déclinaison opérationnelle du plan, les autres mesures contractuelles et les schémas de planification existants ou en préparation, les demandes d'habilitation, d'expérimentation ou d'adaptation de loi et des règlements présentées par les collectivités compétentes.

En quatrième partie, sont présentées les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation du plan, dont les indicateurs de convergence en annexe

L'Etat a fixé une première évaluation du plan dix-huit mois après son adoption.

Le périmètre du plan a vocation à intégrer les diagnostics et propositions issus des Assises et du Livre Bleu des outre-mer. Il comprend également les diagnostics et orientations des autres documents de planification et de programmation conclus soit entre l'Etat d'une part, et les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale d'autre part, dans le cadre de leurs compétences, soit les collectivités locales entre elles tels que les programmes opérationnels européens (POE) à La Réunion, la stratégie régionale d'innovation (SRi), la stratégie de spécialisation intelligente (S3), le CPER, le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ou encore le schéma régionale de l'enseignement et des formations supérieures et de la recherche à La Réunion (SEFORRE).

# Chapitre I : Diagnostic du territoire

(Les renvois au tableau des indicateurs de convergence en annexe sont signalés par un astérisque)

## A. L'environnement et le cadre de vie

Le relief et la géographie de l'île de La Réunion représentent une réelle valeur ajoutée pour le territoire, comme en témoigne l'inscription de ses pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, le relief et le climat limitent l'équipement en infrastructures et augmentent l'exposition aux risques naturels. L'île doit donc rechercher en permanence un équilibre harmonieux entre la croissance de sa population, le développement des activités économiques, la préservation de son environnement et de son patrimoine.

**Le patrimoine naturel réunionnais** rassemble une grande variété d'écosystèmes primaires et de nombreuses espèces endémiques. Cette biodiversité est soumise à de multiples pressions d'origine naturelle (cyclones, inondations, sécheresse, érosion) et anthropique (espèces introduites, incendies, déchets, urbanisation, surexploitation des ressources). Les espèces invasives, les espèces exotiques envahissantes, sont devenues la première cause de réduction de cette richesse du vivant sur l'île.

Par ailleurs des efforts ont été réalisés dans le domaine de la protection des espaces marins et littoraux. La Réunion constitue la région européenne qui dispose de l'étendue la plus importante de protection intégrale de son territoire (40% de sa superficie). La mise sous observation des écosystèmes marins depuis 2000 et la constitution de la réserve marine (sur 40 km de côte) en 2010 ont permis de stabiliser la part des récifs coralliens dont le taux de recouvrement en corail vivant est en diminution\* et à un niveau inférieur à celui de l'ensemble des outre-mer. Le blanchissement des coraux est pour l'instant encore modéré (moins de 10% des colonies, à ce jour) comparé à Mayotte ou aux Seychelles. Il doit néanmoins être suivi de près car il s'ajoute aux nombreuses pressions déjà existantes sur ce milieu, comme certains épisodes météorologiques récurrents qui peuvent avoir un impact direct sur la faune et la flore marine. La part du littoral acquise par le conservatoire du littoral dans la surface totale acquise au niveau national a augmenté de près de 50 % depuis 2010. Le plan biodiversité vise la protection en mer de 100 % des récifs coralliens français à horizon 2025, avec un objectif intermédiaire de 75 % en 2021, et devra être poursuivi à La Réunion.

Le territoire réunionnais est exposé à **des risques naturels multiples**, en raison de conditions climatiques tropicales, du contexte géodynamique et de la morphologie géologique de l'île. Parmi les huit aléas naturels majeurs identifiés, La Réunion est exposée à sept d'entre eux à des degrés très divers, dont des glissements de terrain et éboulements qui handicapent en particulier les Hauts, ainsi que les risques d'inondation. Les Réunionnais vivent au rythme de ces aléas naturels. La population est donc, de manière générale, particulièrement sensibilisée. Pour autant, la question de la prévention est prégnante au regard de la croissance de la population et du développement économique. Les impacts du changement climatique font craindre une augmentation de ces risques (inondations, cyclones violents, élévation du niveau de la mer) et nécessitent d'accroître la résilience du territoire.

Le territoire réunionnais reste une destination attractive mais a pu souffrir d'une image dégradée par les événements sanitaires ( crise du chikungunya, épidémie de dengue) ou climatiques. De même le risque lié au requin représente désormais une contrainte environnementale et conduit à une baisse importante des activités balnéaires. C'est ainsi que La Réunion doit investir dans une stratégie touristique compatible avec ses atouts naturels, en complémentarité avec des destinations voisines telle que l'île Maurice, et s'inscrire dans la stratégie marketing des îles Vanille.

## B. La population, entre dynamisme et précarité

Avec près de 866 506 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2019, **la démographie réunionnaise** se caractérise par son dynamisme supérieur à celui de la métropole<sup>1</sup> et la jeunesse de sa population (un tiers de la population a moins de 20 ans). Largement positif en raison d'une fécondité plus élevée qu'en métropole, le solde naturel reste le moteur de la démographie réunionnaise. Même si la fécondité des femmes a fortement baissé depuis le début des années 1950, elle s'est stabilisée depuis les années 1990 à un niveau de 2,4 enfants par femme. A ce rythme, la population de La Réunion dépasserait le million d'habitants vers 2040. Les flux migratoires restent cependant complexes à projeter compte tenu des évolutions récentes.

En 2013, la moitié des habitants de La Réunion vivent sur le littoral, à une altitude inférieure à 150 mètres. Un quart vivent à mi-pente, de 150 à 400 mètres, et un quart dans les « Hauts » à 400 mètres ou plus. Entre 2008 et 2013, si la population réunionnaise a augmenté à un rythme annuel moyen de 0,7 %, cette augmentation a été deux fois plus forte à mi-pente (+ 1,6 %) et plus lente sur le littoral.

La densité est de 120 habitants au km<sup>2</sup>, dans les « Hauts » de l'île dont une partie est en zone de protection forte correspondant au parc national (qui représente 40% de la superficie de l'île). La bande littorale concentre près de 1000 habitants au km<sup>2</sup>.

A la naissance, les hommes ont une espérance de vie de 77 ans et les femmes de 84 ans. L'espérance de vie à 60 ans est légèrement inférieure à celle de la métropole, bien que convergente, à celle du niveau national. Par contre, la mortalité infantile\*qui est importante à La Réunion ne baisse plus depuis le début des années 1990. Enfin, si La Réunion reste un territoire jeune en comparaison des autres départements français, sa population vieillit **mais à un rythme décalé dans le temps** par rapport à la métropole et aux sociétés européennes en général. La part des plus de 60 ans a triplé depuis la fin des années 1960, et le nombre de personnes âgées dépendantes devrait doubler entre 2010 et 2030.

**Or les structures de prise en charge des personnes âgées et handicapées** sont trop peu développées à La Réunion. Le taux d'équipement en lits médicalisés\* est en baisse depuis 2011 et correspond au tiers du niveau national. Les établissements réunionnais spécialisés ont une faible capacité d'accueil. Leur taux d'occupation moyen est de 97%, et le taux d'équipement moyen est de 38,6 places pour 1 000 personnes âgées contre 95 places en métropole. Plus de 80% des résidents de ces structures bénéficient de l'aide sociale départementale contre près de 20% en métropole.

Ce sous-équipement est d'autant plus préoccupant que **la dépendance** est plus précoce à La Réunion qu'en France métropolitaine : neuf bénéficiaires sur dix sont pris en charge à domicile (six sur dix en métropole). Même si la solidarité intergénérationnelle est encore présente sur l'île, le très faible taux d'équipement en hébergements collectifs explique ce maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

**Dans le domaine de la santé**, La Réunion présente des caractéristiques spécifiques :

- une exposition aux maladies vectorielles (dengue, paludisme, chikungunya), obligeant à maintenir un niveau élevé de surveillance épidémiologique et entomologique ainsi que des capacités de prévention et de lutte ;
- une forte prévalence des problèmes nutritionnels, avec un surpoids marqué (54% des hommes et 81% des femmes), voire de l'obésité (19% des hommes et 47% des femmes) ; une sur-prévalence des maladies métaboliques et cardiovasculaires, avec notamment le diabète (prévalence double de la métropole pour le diabète traité), avec des conséquences mesurées sur l'insuffisance rénale chronique (prévalence à La Réunion équivalente à près de 3,8 fois celle de métropole) ;

---

<sup>1</sup>On observe toutefois que la population réunionnaise augmente moins vite depuis la fin des années 2000 ( augmentation de 0,7 % sur la dernière décennie). source INSEE panorama Réunion 2018.

- une forte part des décès avant 65 ans dans la mortalité globale (38,2% à La Réunion, 20,7% en métropole).

Le territoire est pourtant bien pourvu en offre de santé de premier recours, avec une présence de médecins généralistes et chirurgiens-dentistes comparable à celle de la métropole : 95 % des réunionnais sont à moins de 10 minutes en voiture du médecin généraliste le plus proche. Les spécialistes libéraux sont plus rares et s'installent principalement dans les centres villes des grandes communes réunionnaises. Les temps d'accès pour consulter un spécialiste sont alors jusqu'à trois fois plus longs que pour consulter un généraliste.

La Réunion se caractérise par un recours aux soins comparable à celui de métropole. Cependant La Réunion possède l'un des plus faibles taux en termes d'équipement en lits et places pour les courts séjours hospitalier, les soins de suite de réadaptation et de psychiatrie. L'offre étendue de spécialités hospitalières, qui s'accroît encore depuis la création du CHU de La Réunion, permet une quasi-autonomie du territoire avec 98 % des Réunionnais hospitalisés sur l'île. Le CHU est l'établissement régional de recours pour les besoins de la population de La Réunion, mais aussi pour ceux de Mayotte. Plus largement, il doit apporter dans la zone Sud-Est de l'Océan Indien une expertise pour les pays voisins. Avec les formations médicales et paramédicales qu'il porte, il permet un accès facilité aux métiers de la santé à des jeunes des deux DOM. Certaines formations médicales dépassent le cadre national et s'adressent également aux pays voisins ( Madagascar, Maurice, Seychelles).

**40 % des Réunionnais vivent sous le seuil métropolitain de pauvreté\* (2015).** La pauvreté est ainsi beaucoup plus importante qu'en métropole (14 %). En conséquence, compte-tenu de la situation structurelle du taux d'emploi, les revenus des Réunionnais sont plus faibles et sont fortement dépendants de l'aide sociale : pour un quart des ménages (part de la population couverte par le Revenu de Solidarité Active\*), les prestations sociales constituent la ressource monétaire principale, soit quatre fois plus qu'en métropole. Cette pauvreté est particulièrement forte dans les petites communes exclusivement rurales, où l'emploi est rare. Elle touche plus fortement les jeunes (55 % des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans sont pauvres à La Réunion contre 23 % en France métropolitaine). Les personnes âgées sont également très concernées contrairement à la France métropolitaine où le taux de pauvreté tend à décroître avec l'âge. À La Réunion, les taux de pauvreté chez les personnes âgées sont en effet particulièrement élevés : un tiers des ménages dont le référent a entre 60 et 74 ans vit sous le seuil de pauvreté (contre 10 % en France métropolitaine) et 40 % des ménages dont le référent est âgé de 75 ans ou plus sont pauvres (contre 8 % au plan national)<sup>2</sup>. Le niveau de vie médian est inférieur de 30% à celui de la métropole, La Réunion étant le département concentrant le plus d'inégalités de revenu après Paris. Le PIB par habitant reste bien inférieur à celui de la France métropolitaine et La Réunion demeure classée parmi les régions défavorisées de l'Union européenne (PIB en SPA<sup>3</sup> en 2018 : 69 sur une base 100 pour la moyenne des régions européennes NUTS<sup>4</sup>).

**Le taux d'emploi\* structurellement bas** est à un niveau inférieur de 18 points à celui de la métropole et impacte significativement la précarité, la pauvreté et les inégalités femmes hommes. **L'écart entre les femmes\*et les hommes** est supérieur à celui du niveau national, même s'il se réduit. La part des femmes employées en contrat précaire\* demeure élevée. Néanmoins la représentation des femmes évolue favorablement sur le marché du travail et particulièrement dans les emplois de cadre même si la parité est loin d'être acquise : les femmes n'occupent qu'un quart des postes au sein de la

---

<sup>2</sup>Source : Insee, Filosofi 2015

<sup>3</sup>Site Eurostat PIB par habitant en SPA : L'indice de volume du PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat (SPA) est exprimé par rapport à la moyenne de l'Union européenne (EU28) fixée à 100. Si l'indice d'un pays est supérieur à 100, le niveau du PIB par tête pour ce pays est supérieur à la moyenne de l'Union européenne et vice versa. Les chiffres de base sont exprimés en SPA, c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives du PIB en volume entre les pays. Il est à noter que l'indice, calculé à partir des chiffres en SPA et exprimé par rapport à EU28 = 100, est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

<sup>4</sup>La **nomenclature des unités territoriales statistiques** est un découpage territorial destiné à faciliter les comparaisons entre pays, ou entre régions, d'un même ensemble.

fonction publique dirigeante. Peu d'entre elles sont à la tête d'entreprises de plus de dix salariés, et la création d'entreprise reste très majoritairement masculine.

Paradoxalement, La Réunion est l'une des régions françaises les plus **dynamiques en créations d'emplois**. Cependant, en raison de la démographie, le taux de croissance économique d'environ 3% depuis 2014 ne suffit pas à créer tous les emplois nécessaires. Compte tenu de ce déséquilibre, le taux de chômage\*, notamment de celui des jeunes<sup>5</sup>, reste très supérieur au niveau national.

Si le **niveau de formation des jeunes** progresse, il reste inférieur aux standards métropolitains. Le pourcentage de sorties précoces du système scolaire reste l'un des plus élevés des départements français. La jeunesse de la population implique en particulier **d'augmenter les capacités d'accueil des infrastructures d'éducation et de formation**, notamment dans le second degré. Le nombre d'élèves par établissement et les taux d'occupation des établissements y sont bien supérieurs à la moyenne nationale<sup>6</sup>. Cela reflète notamment les bons taux de scolarisation des 2-5 ans et des 15-17 ans\*, y compris ceux des filles\*, qui sont équivalents, voire supérieurs, à ceux du niveau national.

La situation **scolaire** reste néanmoins handicapée par **l'illettrisme\*** qui reste supérieur de plus de 10 points par rapport à la population métropolitaine, même si on constate une amélioration depuis 2010. Il explique une partie du très fort taux de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET)\*, qui concerne 35% des 15-29 ans contre 14% France entière hors Mayotte<sup>7</sup>.

**L'enseignement supérieur connaît également des difficultés.** La part des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur\* reste très inférieure à la moyenne nationale, bien qu'elle progresse de façon continue. Malgré l'ouverture de nouvelles filières professionnalisantes, les bacheliers professionnels et technologiques sont encore trop souvent contraints de s'inscrire dans des filières longues, peu adaptées à leur cursus, du fait d'une offre locale restreinte<sup>8</sup> et de difficultés de mobilités en métropole. Il en résulte un fort taux d'échec en licence. La part des diplômés de l'enseignement supérieur reste donc inférieure d'un tiers à celle de la métropole, malgré un début de rattrapage. L'augmentation du nombre d'étudiants<sup>9</sup> pose également des problèmes d'infrastructures d'enseignement et d'hébergement, mais également de mobilité au regard de la nécessité d'offrir à chaque jeune un accès équitable aux formations supérieures.

L'évolution démographique et la situation des personnes les plus fragilisées génèrent aussi **des besoins nouveaux en matière de logement et de services aux populations**. La dynamique démographique se traduit par un étalement urbain rapide, surtout dans les communes des Hauts. En raison de la pression démographique, de la très forte densité et de la rareté du foncier aménageable, le prix des logements est élevé à La Réunion. Avec un million d'habitants attendus vers 2040<sup>10</sup>, la construction de plus de 9000 logements supplémentaires par an sera nécessaire sur les 12 prochaines années.

Face aux besoins de logement d'une population toujours plus nombreuse et fragile, le parc de logements sociaux, dont les plus anciens ont été construits au début des années 1960, présente pour partie une vraie nécessité de réhabilitation. Parallèlement, la forte proportion de ménages à revenus modestes tend à contribuer à la persistance de l'habitat insalubre et précaire. Enfin, le développement de l'offre locative sociale doit tenir compte de l'évolution sociétale réunionnaise, à savoir plus de personnes seules, un nombre croissant de personnes âgées, enfin plus de familles monoparentales. L'offre locative sociale, corrélée aux politiques publiques d'aménagement et d'habitat, doit permettre

---

<sup>5</sup>Il est passé de 53 à 47 % de 2014 à 2017 selon l'INSEE.

<sup>6</sup>Les collèges accueillent ainsi en moyenne 732 élèves par établissement, soit 258 élèves de plus qu'au niveau national. Les lycées publics, au nombre de 44, accueillent à la rentrée 2013, 37 160 élèves, soit un taux d'occupation de 96%. Source PO FEDER 2014-2020.

<sup>7</sup>Source : INSEE Référence 2018 « Formation et emploi ».

<sup>8</sup>Le taux d'équipement en centres de formation d'apprentis était de 1,8 pour 100 000 habitants contre 2,7 au niveau national selon le PO FEDER 2014-2020.

<sup>9</sup>2000 étudiants supplémentaires sont attendus à l'horizon 2023 selon le PO FEDER 2014-2020.

<sup>10</sup>La population réunionnaise à l'horizon 2050 Autant de seniors que de jeunes <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3254355>.

de répondre aux besoins de tous ces publics à travers la production d'un habitat adapté et une diversification de l'offre afin de créer de véritables lieux de vie, d'autant que 7 ménages sur 10 sont éligibles au logement social<sup>11</sup>.

**La couverture numérique du territoire** en très haut débit a désormais rattrapé le niveau national, mais doit s'accompagner d'une réduction de la fracture numérique au sein de la population et de sa part dans le pouvoir d'achat.

Le plan « très haut débit » est à un niveau très avancé avec près de 300 000 prises reliées sur 400 000, soit 75 % des prises identifiées dans le SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique). L'objectif d'un territoire complètement câblé en fibre optique en 2022 est en passe d'être atteint. A titre de comparaison, le taux de couverture nationale est de 34%. La Réunion se classe ainsi comme 3<sup>ème</sup> département (et 1<sup>ère</sup> Région) derrière Paris et les Hauts de Seine.

Ce déploiement a été assuré par les trois opérateurs privés et coordonné par l'État, la Région et les collectivités locales.

La Région a en charge de compléter le déploiement du très haut débit sur les communes et les zones non couvertes avec des réseaux d'initiative publique (RIP). Elle a créé une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (Réunion THD) pour encadrer et suivre la construction et l'exploitation technique et commerciale de ce RIP. Elle a obtenu de l'État un accord préalable de financement du RIP par le Fonds national pour la Société Numérique (FSN). Les RIP seront donc financés par l'État (4,8 M€), la Région (12,48 M€ en recettes), et l'Union européenne (19,5 M€), soit un total de 36,87 M€. Le RIP portera sur 6 communes :Entre-deux, Salazie, Saint-Philippe, les Avirons, Sainte-Rose, Cilaos.

Enfin, si l'action en faveur du déploiement de la 4G a été décalée par rapport à la métropole, une action ciblée est prévue dans le cadre d'un programme exceptionnel de renforcement de la couverture mobile sur fonds publics de l'État, dotée de 10 M€ pour les outre-mer.

## **Une économie dynamique mais fragile**

Depuis le début du XIXe siècle jusqu'au milieu des années 1980, le développement de l'économie de la Réunion a été basé sur la filière de la canne à sucre. Elle est à l'origine du développement des grands groupes industriels réunionnais comme Bourbon ou Quartier Français. L'industrie de la canne est surtout celle du sucre et de la bagasse. Les deux usines de transformation locales appartiennent depuis 4 ans au même groupe international

Les années 1970 ont vu le début de la diversification des productions agricoles. La stratégie de développement retenue alors était de répondre à la triple équation du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la diversification de l'offre. L'idée étant de permettre notamment le développement des filières d'élevage en partenariat avec les groupes de distribution pour améliorer le taux de couverture des productions locales sur le marché tout en assurant un revenu décent à une population agricole installée dans les hauts du territoire. Cet équilibre n'est pas toujours compatible avec une logique de baisse des coûts de production et donc ne permet pas toujours de répondre à la question de la vie chère.

S'appuyant sur des filières animales structurées, l'industrie agroalimentaire locale dispose d'une parfaite maîtrise des normes et réglementations européennes (hygiène, qualité, sécurité, traçabilité...). Cette industrie, largement soutenue par la solidarité nationale et européenne, peut également s'appuyer sur un pôle de compétitivité – Qualitropic - (le seul de l'outre mer français) et sur des structures de transfert de technologie comme le CRITT ou des centres de recherche comme le CIRAD (2<sup>e</sup> implantation nationale).

L'industrie locale, développée autour du concept d'import substitution permet majoritairement la production de biens intermédiaires à destination du BTP (produits minéraux, bois, transformation de métaux...) ou de la consommation locale.

---

<sup>11</sup>Source : Insee, Filosofi 2015



Le secteur du BTP demeure malgré la crise actuelle un des secteurs moteur de l'économie locale qui est extrêmement dépendant de la commande publique. La quasi totalité des entreprises majeures nationales est représentée sur le territoire, Elles côtoient un certain nombre de petites entreprises artisanales qui ont pu se développer en profitant de la dynamique du secteur et des outils de défiscalisation.

**L'économie réunionnaise est dynamique mais reste fragile**, dépendante et sensible aux facteurs externes. La stratégie « import substitution », y compris la diversification de la monoculture canne, a porté le développement économique du territoire en permettant la création de la valeur ajoutée locale et en favorisant la création et le maintien d'une industrie réunionnaise. Cependant ce modèle ne parvient plus à générer une croissance inclusive, créatrice d'emplois. Si le taux de croissance économique est supérieur à celui de la métropole depuis 10 ans, il repose avant tout sur la consommation intérieure, la dépense publique et le développement des services tournés vers le marché local. Les transferts publics apparaissent comme les piliers d'une économie structurellement dépendante à l'égard de la dépense publique qui, avantages fiscaux et sociaux compris, représente aujourd'hui 85% de son PIB<sup>12</sup>.

**L'insularité, l'éloignement, et l'absence d'économies d'échelle sont aussi à l'origine de la faible taille des entreprises**<sup>13</sup>. L'étroitesse du marché intérieur et la position en ultra périphérie de l'économie européenne limitent les débouchés. La compétitivité des exportations est également entravée par des frais logistiques élevés et l'éloignement des sources d'approvisionnement en intrants productifs entraîne des surcoûts pour les entreprises. Le coût des facteurs de production est parmi le plus élevé des pays de l'OCDE. Cette petite taille est un handicap pour concourir à d'importants marchés, générer des économies d'échelle, et faciliter une visibilité internationale.

Comme la majorité des économies ultrapériphériques, l'économie locale a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens, en matières premières et en matériaux de construction. Les exportations sont bien inférieures aux importations : 278 millions d'euros d'exportations vers le reste du monde (-12,6%) en 2018, contre 5,1 milliards d'euros d'importations du reste du monde (+0,6%). La France et les autres pays européens sont les principaux fournisseurs de l'île<sup>14</sup> et ses principaux clients<sup>15</sup>. De manière générale, la proximité avec les pays de la zone océan Indien ne se traduit pas par un niveau d'échanges commerciaux proportionnel<sup>16</sup>. La Réunion est entourée de pays ACP<sup>17</sup> relativement pauvres, et ce, particulièrement sur les deux premiers cercles de coopération, qui représentent des concurrents sur le seul critère de compétitivité-prix. Les échanges avec ces pays sont caractérisés par une asymétrie douanière.

C'est pourquoi l'économie réunionnaise doit désormais investir dans une **stratégie d'internationalisation et d'innovation**. Les acteurs locaux sont passés d'une logique de rattrapage à une logique de compétitivité. Ils positionnent la valorisation des ressources naturelles tropicales au cœur de cette stratégie. Les secteurs à consolider sont ceux liés à l'agroalimentaire, au bâti tropical, aux énergies renouvelables, ceux à renforcer sont liés au numérique, au tourisme durable et à la bio-économie.

Malgré des **échanges intra-zone** très faibles, le potentiel d'échanges de biens et de services dans l'environnement régional reste très important. La Réunion peut jouer un rôle d'observatoire et de plate-

---

<sup>12</sup>Selon le SRDEII.

<sup>13</sup> Selon le SRDEII, 72,6% des entreprises n'emploient aucun salarié.

<sup>14</sup>La France est à l'origine de 60 % des importations de l'île en 2015 et le reste provient de l'UE de 13,5 %, la DGOM (SDEPDE/BSSIOM).

<sup>15</sup>La France absorbe 36 % des exportations de l'île en 2015 et l'UE 31 %, selon la DGOM (SDEPDE/BSSIOM).

<sup>16</sup>Les importations en provenance de la zone Océan Indien ne représentaient que 4 % du total en 2012, source PO FEDER 2014-2020.

<sup>17</sup>Le Groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Bruxelles et dispose du statut d'observateur auprès de l'ONU depuis 1981. Cette organisation regroupe 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. Elle entretient des liens étroits avec l'Union européenne, avec laquelle il a conclu un partenariat visant à appuyer les politiques de développement et de réduction de la pauvreté dans les Etats membres du Groupe ACP.

forme de recherche et de formation au cœur de l’océan indien. Au-delà des équipements d’excellence, notamment en matière sanitaire et de recherche, qui confèrent à La Réunion de véritables atouts au regard de son positionnement géographique, une organisation régionale s’est mise en place notamment autour de la sécurité alimentaire, qui vise à la mise en place de filières de production alimentaire dans l’ensemble de la zone Océan Indien.

18

Pour s’imposer face à la concurrence, les entreprises misent donc de plus en plus sur **la compétitivité "hors-prix"**. L’insularité, la petite taille et la tropicalité apparaissent comme autant d’atouts potentiels pour développer des solutions singulières adaptées aux besoins de marchés émergents. L’existence de nombreuses entreprises de petite taille témoigne aussi du dynamisme entrepreneurial des Réunionnais. Ce dynamisme en termes de créations d’entreprises\*, comparable à celui de la métropole, est surtout le fait du secteur tertiaire, qui représente plus de 80 % de la production de valeur ajoutée de l’île. Le taux de défaillance n’est pas supérieur à celui du niveau national, ce qui traduit une certaine résistance des entreprises réunionnaises.

**L’économie du numérique** peut également prendre le relais des activités traditionnelles comme moteur de croissance. L’action publique *French Tech* est conçue pour susciter le développement des startups et d’un nouveau modèle économique innovant. La reconnaissance et la structuration de la filière numérique constituent un enjeu particulier dans la mesure où elle profite au territoire, aux entreprises mais également aux citoyens.

Le territoire « *tech* » réunionnais est susceptible d’attirer les sociétés digitales et d’encourager les établissements financiers à investir dans l’innovation, les start-ups et les entreprises tout au long de leur processus de levée de fonds et de croissance

Il permet d’accompagner les entrepreneurs dans leurs enjeux de structuration interne et dans leur recherche de profils nécessaires aux besoins de leurs structures. Des centres de formation de la « *tech* » sont développés sur le territoire. Ils permettent d’identifier « au fil de l’eau » les compétences recherchées par les entreprises et de développer les formations porteuses d’emploi.

**Si le montant consacré à l’effort de recherche et de développement** n’est pas connu dans les DOM, il est estimé à un tiers du niveau national. La Réunion est le seul département d’outre-mer à présenter à la fois un pôle de compétitivité de plein exercice, un incubateur régional d’entreprises innovantes et plusieurs centres de ressources et plateformes technologiques. Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) présent à La Réunion est également le second de France en nombre de chercheurs présents. La recherche publique contribue pour 92% à l’effort de recherche contre 8% pour les entreprises (estimation 2014). Cette faiblesse de l’effort privé est sans doute due en partie à la structure atomisée du tissu économique de l’île. C’est pourquoi, la phase d’appropriation des résultats de la recherche par le tissu économique local doit être structurée et accompagnée.

L’agriculture réunionnaise demeure un secteur productif essentiel qui maintient l’emploi.

La canne à sucre, culture pivot, occupe 60 % des surfaces agricoles. Les deux grandes autres filières de production, animale et fruits et légumes, proposent une variété croissante de productions. Selon les produits, celles-ci permettent de couvrir entre 50 % et 75 % de la consommation locale, en particulier en produits frais. La diversification démarrée dans les années 1970 tend à rendre l’agriculture plus résiliente face aux fréquents aléas climatiques et sanitaires que subit La Réunion. Les filières animales sont quasiment structurées et la filière végétale en cours de constitution. L’enjeu est important et il existe des parts de marché à gagner pour la production locale qui ne couvre que 50% du marché insulaire du frais.

La demande interne forte en produits labellisés *Agriculture Biologique* constitue désormais une opportunité pour le territoire de se tourner vers un modèle agricole plus durable et de développer sa production agricole sous le label bio. A ce jour la part de la surface agricole en production biologique

---

<sup>18</sup>Selon le SRDEII, 72,6% des entreprises n’emploient aucun salarié.

reste encore très marginale. En 2016, elle atteignait à peine plus de 1% de la surface agricole utile<sup>19</sup>. En 2017, 853 ha étaient certifiés en bio, 197 ha en conversion, ce qui représente 2,5 % de la SAU. On constate ainsi que l'augmentation des surfaces en bio est rapide (+ 19,3 % entre 2016 et 2017) et représente actuellement 257 exploitations labellisées. Selon le plan biodiversité, l'objectif est d'atteindre 15% de la surface agricole utile labellisée en agriculture biologique à horizon 2022.

Le tourisme est un autre pilier important de l'économie réunionnaise.

La multiplicité des origines de la population réunionnaise est le creuset d'une histoire et d'un patrimoine architectural et culturel riche et diversifié à valoriser. La Réunion recèle également un patrimoine naturel exceptionnel, extrêmement diversifié, constituant un atout touristique fort et faisant de l'île une destination singulière avec un potentiel reconnu à l'échelle internationale. C'est la région française qui possède la plus grande part de son territoire faisant l'objet d'une protection forte\*. La reconnaissance des cirques et des remparts du territoire, ainsi que la biodiversité en tant que Patrimoine mondial de l'Unesco, le Parc national et la réserve marine sont des atouts à valoriser pour un tourisme durable et soutenable. Le nombre de touristes accueillis a fortement augmenté depuis 2012<sup>20</sup> et l'objectif des 600 000 touristes extérieurs par an est presque atteint. Le tourisme interne (ou local) est suffisamment soutenu pour permettre au territoire de doubler son chiffre d'affaires touristique. Le développement d'un tourisme de qualité doit être accompagné d'exigences accrues en termes de protection de l'environnement et de mise en valeur du patrimoine bâti ainsi que des musées dont la mise en réseau reste encore insuffisante.

De part son insularité, l'économie de La Réunion est dépendante de ses **infrastructures maritimes**, notamment pour ses importations. Le principal port de l'île est le Grand Port Maritime de La Réunion (GPMDLR), situé sur la Pointe des Galets, dans la commune du Port. Multifonctionnel et parmi les plus importants de France où près de 99 % des marchandises entrantes sur le département transitent, le GPMDLR est l'un des principaux hubs portuaires du Sud de l'océan Indien et 4<sup>ème</sup> port à conteneurs français. La croissance du trafic ainsi que l'évolution des flottes nécessitent une adaptation régulière des infrastructures. La Réunion dépend également fortement de ses **deux aéroports internationaux** : l'aéroport Roland Garros de Sainte-Marie, de portée internationale, et celui de Pierrefonds, de portée régionale (océan indien). L'aéroport Roland Garros est en cours d'agrandissement pour faire face à la hausse du trafic et concurrencer les grands hubs régionaux comme celui de Maurice. L'aéroport de Pierrefonds constitue un complément indispensable au développement du trafic aérien à venir.

## Un environnement fragilisé à protéger

Le relief contribue également à influencer l'impact de l'homme sur son environnement. Sur la périphérie, l'espace littoral fait l'objet de pressions d'aménagement fortes. La Réunion est la troisième région la plus densément peuplée de France. En 2012, la part des surfaces artificialisées\* était supérieure au double de celle de la métropole

Le maintien d'une agriculture prospère et durable, essentielle d'un point de vue économique, doit se faire dans le **respect de l'environnement**.

L'agriculture joue un rôle positif sur la biodiversité naturelle de l'île en cantonnant le développement des plantes exotiques envahissantes, tandis que la culture de la canne à sucre a un effet bénéfique contre l'érosion des sols. Mais le caractère insulaire de la Réunion, couplé avec sa position tropicale, rend les productions animales et végétales particulièrement sensibles aux organismes nuisibles de toute nature, qui sont introduits sur l'île de façon naturelle mais aussi et surtout avec les flux de marchandises et de passagers, en constante augmentation. Ces organismes nuisibles y prospèrent rapidement après leur introduction. Ils constituent un frein permanent au développement agricole, avec des conséquences économiques majeures. Une des voies classiques de lutte contre les organismes nuisibles est l'usage de produits phytopharmaceutiques. Mais ces derniers ont un effet néfaste sur la

---

<sup>19</sup>Source DAAF enquête bio 2016.

<sup>20</sup>Le nombre de touristes accueillis est passé de 470 000 selon le PO FEDER 2014-2020 à plus de 550 000 en 2018.

santé humaine (utilisateurs et consommateurs) et sur l'environnement (biodiversité, abeille, eau). L'autre limite est que les agriculteurs ont un choix restreint de moyens de lutte (efficacité, disponibilité, autorisation de mise sur le marché des produits phytosanitaires) contre les organismes nuisibles des cultures et l'accès aux méthodes alternatives existantes est réduit actuellement (coût, disponibilités, efficacité).

Sur la durée du plan de convergence, une stratégie de limitation de l'épandage des pesticides sera donc déployée en lien avec les politiques publiques à décliner localement : Ecophyto 2+, sortie du glyphosate, protection abeille et pollinisateurs, Ambition bio 2022.

Les contraintes topographiques et la pluviométrie inégalement répartie créent aussi des enjeux de **sécurisation de la ressource en eau et de potabilisation de celle-ci**. La Réunion bénéficie de ressources hydrauliques globalement suffisantes pour les différents usages mais très inégalement réparties. L'île est confrontée à un déficit d'infrastructures d'adduction d'eau, dont le rendement\* est inférieur de près de 30% à la moyenne nationale. Les infrastructures de potabilisation de l'eau et de traitement des eaux usées sont également insuffisantes<sup>21</sup>.

L'économie restant **dépendante d'approvisionnements extérieurs**. Les **importations** concernent surtout les **carburants** : La Réunion en a fait venir pour 494 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 25% par rapport à 2017. 85% viennent de Singapour. 53 millions d'euros de **charbon** ont été importés d'Afrique du Sud et d'Indonésie. Les produits pétroliers importés représentent 60 % des ressources énergétiques destinés au transport et à la production d'électricité et le charbon importé représente 27 % des ressources énergétiques destinés à la production d'électricité. La Réunion est confrontée à une augmentation régulière de sa consommation en énergie et en ressources fossiles, source de dépendance énergétique accrue<sup>22</sup>.

La transition énergétique de La Réunion, support d'une stratégie zéro carbone, doit donc viser une économie à faible émission de CO2 dans tous les secteurs. L'île reste cependant en dessous du niveau national d'empreinte carbone\*, même si l'écart a été divisé par deux depuis 2009. Dans un contexte de recherche d'une moindre dépendance extérieure, les énergies renouvelables constituent un des fers de lance de la recherche-développement réunionnaise, et les applications futures un gisement d'emploi. Ainsi, La Réunion est la première région française, et parmi les plus importantes d'Europe, en matière de part d'énergies renouvelables\* dans sa production d'énergie primaire, malgré une réduction de son avance sur le niveau national. En 2017, l'énergie produite était à 87% d'origine fossile et à 13% d'origine renouvelable.

**Avec des besoins de mobilité croissants** tant pour les voyageurs que pour les marchandises et un réseau difficilement extensible du fait de la morphologie de l'île et de l'urbanisation, La Réunion subit les contraintes de la saturation routière souvent qualifiée de « **coma circulatoire** ». Avec une offre de transports en commun insuffisante à ce jour et une urbanisation étalée et diffuse, le recours à la voiture reste le premier réflexe de la population pour effectuer des déplacements. Cela induit un impact environnemental significatif, puisque le secteur des transports consomme 63% de l'énergie utilisée<sup>23</sup> sur le territoire. La croissance de la consommation du secteur transport routier est de 2,3% par an en moyenne depuis 2000. Dans le contexte d'augmentation des déplacements, le développement de la part des transports en commun\*, en particulier dans les déplacements domicile-travail, qui reste égale au tiers de celle de la métropole depuis 2010, constitue un enjeu particulier. Si les transports en commun assurent une desserte satisfaisante par leur couverture géographique, ils restent insuffisants en termes de fréquence de lignes et de temps de parcours. Ainsi 66% des déplacements sont effectués en voiture, tandis que la part modale des déplacements en transports en commun est de 7%, dont 2% de transport scolaire.

---

<sup>21</sup> Selon le PO FEDER 2014-2020, 34 % des volumes d'eau brute étaient distribués avec un procédé de potabilisation insuffisant.

<sup>22</sup> Le taux de dépendance énergétique atteint en 2017 86%, contre 50% en 1980 selon le SRDEII.

<sup>23</sup> 68% de l'énergie primaire de La Réunion est destinée aux transports routiers, 30% à l'aérien, et 2% aux transports maritimes. Source Bilan énergétique de La Réunion 2017, Ed. 2018.

La vulnérabilité **du réseau routier** doit également faire l'objet d'une attention particulière. De plus, le réseau routier départemental souffre d'un maillage réduit, notamment dans l'Est de l'île et d'un calibrage inadapté au trafic actuel. Il présente une importante vulnérabilité face aux risques naturels.

Les enjeux autour de **la problématique des déchets** à La Réunion ne cessent de croître en raison de l'augmentation de la population et de l'évolution des modes de consommation. L'éloignement des filières de traitement européennes et la saturation prochaine des centres d'enfouissement, actuellement l'unique mode de traitement des déchets dans l'île, rendent la recherche de solutions alternatives urgente. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose la réduction des quantités enfouies pour 2030 et l'augmentation de la valorisation et du recyclage. **La production de déchets ménagers et assimilés (DMA)** par habitant\* en 2015 est en baisse de 4.9% par rapport à 2011 mais reste supérieure au niveau national. Entre 2011 et 2015 les DMA collectés sont passés de 547 000 tonnes à 522 000 tonnes<sup>24</sup> soit une diminution de 4.5%. Le tonnage de déchets verts\* et d'encombrants\* par habitant sont près de 8 fois supérieurs à ceux de la métropole, même si le premier a fortement baissé depuis 2011. Les dépôts sauvages restent également importants sur l'île. Entre 2010 et 2015, près de 2 000 dépôts ont été recensés. Une étude de l'observatoire des déchets en 2015 a démontré que 75% de ces dépôts sauvages se situent à cinq minutes d'une déchetterie et 90% à moins de 10 minutes. Des efforts importants restent donc à mener et des actions sont inscrites dans le cadre du plan régional de prévention et de gestion des déchets intégrant la stratégie zéro déchet à horizon 2030.

Face à ce bilan partagé sur le contexte environnemental de l'île, sa démographie, ses enjeux de cohésion sociale, et la nécessité de développer une économie durable orientée vers le futur, le plan de convergence propose une stratégie territoriale issue de ce diagnostic, des travaux des Nations Unies sur les objectifs de développement durable, des orientations du Livre bleu des Outre-Mer et de la trajectoire Outre-Mer 5.0.

---

<sup>24</sup>Données du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) 2016

## Chapitre II : Stratégie de convergence

Durant le "**Sommet sur le développement durable**" qui a eu lieu le **25 septembre 2015**, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable.

Ce nouveau programme comprend un ensemble de **17 objectifs mondiaux, les objectifs de développement durable (ODD)** pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

Les ODD prennent en compte les 3 dimensions du développement durable : sociale, économique et environnementale. Ils intègrent également des aspects liés à la paix et à la sécurité, à l'état de droit et à la bonne gouvernance. Ils sont un appel à l'action de tous les pays – pauvres, riches et à revenu intermédiaire – afin de promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Ils peuvent être déclinés à un niveau régional.

Ils reconnaissent que mettre fin à la pauvreté doit aller de pair avec des stratégies qui développent la croissance économique et répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement.

Les Nations Unies, dans leur déclaration ont reconnu le savoir-faire, la pertinence et le rôle importants que doivent jouer les territoires et les acteurs locaux dans la définition et déclinaison des ODD.

Conscient de cette responsabilité commune, et de la nécessité d'adapter ces objectifs de développement durable aux Outre-mer, la « trajectoire Outre-mer 5.0 » a fixé cinq objectifs qui traduisent à l'échelle ultramarine les 17 objectifs, et qui englobent à la fois l'environnement, l'emploi ou encore l'inclusion : « zéro carbone, zéro déchet, zéro polluant agricole, zéro exclusion, zéro vulnérabilité ».

Des orientations ont été définies au niveau national dans ce sens, à travers les trois axes stratégiques du Livre bleu de l'Outre-Mer. Au regard du diagnostic pour La Réunion et des enjeux propres au territoire, ils sont déclinés en trois orientations stratégiques:

**premier axe stratégique : « territoire à vivre » ;**  
**deuxième axe stratégique : « territoire pionnier » ;**  
**troisième axe stratégique « territoire de rayonnement et d'influence ».**

## **Premier axe stratégique : « TERRITOIRE A VIVRE »**

A La Réunion les risques sont de nature variée: tempêtes cycloniques, épisodes pluvieux intenses générant des inondations et des glissements de terrain, érosion du trait de côte, éruptions volcaniques, incendies... Les sources sont multiples et les réponses doivent être adaptées aux enjeux sociaux et environnementaux pour correspondre à la trajectoire « zéro vulnérabilité ».

La résilience de l'habitat et des réseaux, le soutien à l'ingénierie des collectivités, la réalisation de plans de prévention multi-risques et de programmes d'actions de sécurisation ou de réduction des vulnérabilités, sans oublier la bonne information et l'éducation aux risques de la population, sont des engagements de l'Etat dans sa politique de gestion et de prévention des risques naturels.

L'Etat s'engage dans le Livre bleu pour assurer le dimensionnement des moyens d'alerte et de secours par une revue générale des dispositifs de sécurité civile outre-mer et la mise en place d'une réserve interministérielle de crise. Afin d'assurer une meilleure réaction aux événements, une revue de la doctrine d'alerte a été engagée, principalement pour assurer une meilleure coordination de l'alerte cyclonique et des vigilances (aléas météorologique et crues). Ces travaux contribueront à consolider une planification « crise majeure outre-mer ».

Des investissements pour le renouvellement d'un radar météorologique à La Réunion, essentiel à la prévision précoce et donc à l'alerte, font également partie des engagements de l'Etat.

La Réunion doit également se préparer à faire face à l'ensemble des conséquences liées au changement climatique qui vont l'impacter. La prégnance des risques naturels justifie la modernisation des infrastructures d'observation et de recherche, notamment dans le domaine sismique (volcanique et littoral), dans le domaine climatique, ainsi que la création de nouvelles capacités d'expertises, de formations et d'innovations dans un cadre pluridisciplinaire, avec un rayonnement régional. La poursuite de la mise en œuvre des Programmes d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) et du plan départemental de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) est prioritaire.

Par ailleurs, les travaux de sécurisation des routes seront poursuivis afin de répondre aux risques d'inondation, d'éboulements et de glissements de terrain et de limiter la congestion du trafic routier qui en découle.

### **Comment nourrir de façon durable tous les réunionnais**

Le soutien à l'industrie agro-alimentaire reste stratégique, compte tenu de son poids dans l'économie réunionnaise.

Une agriculture plus respectueuse de l'environnement doit faire l'objet d'un accompagnement de la structuration des filières, en particulier en vue de la valorisation des circuits courts. La contribution de l'agriculture aux objectifs environnementaux passe également par une valorisation en circuits courts des matières résiduelles organiques (notamment par compostage), par une meilleure valorisation, sous forme par exemple d'engrais azotés, des déchets protéiques des ateliers agroalimentaires, et par la production de protéines pour l'alimentation animale permettant d'éviter le recours aux stocks naturels de poissons.

Sur le plan sanitaire, l'assainissement de l'élevage vis-à-vis de la leucose bovine doit permettre de renforcer les filières d'élevage bovin (viande et lait) au bénéfice des consommateurs réunionnais.

Enfin le rôle de l'agriculture dans le domaine du développement rural sera conforté par la poursuite des actions de lutte contre l'errance des carnivores domestiques, source d'attaques de cheptels, d'insécurité et de nuisances.

### **Comment assurer un approvisionnement en eau de qualité et durable à tous les réunionnais**

**Le plan « EAU-DOM »** constitue le cadre dans lequel l'État intensifiera l'action de long terme engagée pour permettre aux réunionnais d'accéder à ce bien essentiel et de bénéficier d'un service public de qualité, dans la poursuite de l'ODD n°6 qui vise à « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Il convient de réaffirmer la nécessité de poursuivre la politique partenariale de bonne répartition de la ressource. Ainsi, le projet de mobilisation en eau des régions de l'Est et du Nord (MEREN), relatif à une optimisation de la ressource brute de la région Nord-Est est une priorité afin de garantir une répartition sur l'ensemble de territoire de la ressource.

La sécurisation de la distribution d'eau potable et l'accès à une eau saine et limpide en permanence pour tous les abonnés est une priorité à La Réunion et implique de compléter le réseau d'infrastructures publiques d'adduction d'eau et d'usines de potabilisation. Il s'agit aussi de réduire le « taux de perte des réseaux » afin de le faire converger vers celui de la métropole.

Le plan d'actions pour l'eau et l'assainissement dans les DOM, porté par l'Etat, qui doit s'étaler sur dix ans, vise à accompagner les collectivités dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, avec trois objectifs :

la mise à niveau des services à l'utilisateur doit mettre fin aux interruptions de distribution et assurer une qualité de l'eau de consommation humaine conforme aux exigences sanitaires. La réalisation ou l'extension des usines de potabilisation sont à ce titre prioritaires ainsi que la poursuite des aménagements hydrauliques structurants ;

l'amélioration de la gestion des eaux usées doit assurer le retour au bon état des milieux aquatiques. Les actions des collectivités organisatrices des services d'eau peuvent faire l'objet d'études et de mesures d'accompagnement, de sensibilisation et de communication ;

enfin le rétablissement des équilibres financiers et la maîtrise des prix permettront de sécuriser les investissements et d'assurer l'équité sociale du service public de distribution d'eau, mesuré par l'indicateur relatif au « prix de l'eau ». Cet objectif devra néanmoins tenir compte du revenu par habitant beaucoup plus bas qu'en France métropolitaine, de telle manière que le coût de l'eau, dépense obligatoire, reste compatible avec les revenus de la population.

### **Comment loger de façon durable tous les réunionnais**

Plusieurs mesures nationales récemment actées visent cet objectif :

la simplification des documents d'urbanisme et notamment des schémas d'aménagement régionaux dans le cadre de la loi ELAN, la mobilisation du nouveau programme national de renouvellement urbain au profit de 6 quartiers prioritaires ;

la revitalisation des centre-ville dans le cadre de l'opération cœur de ville destinée à la revitalisation des villes moyennes ;

l'accompagnement des acteurs visant l'émergence d'une « filière amiante » réunionnaise ;

la formulation de propositions innovantes pour financer les opérations d'accession sociale à la propriété dans le contexte de la suppression des allocations qui concourraient à leur financement ;

la baisse des coûts de construction (acquisition du foncier, viabilisation du foncier, approvisionnement en matériaux, sinistralité) ;

le renforcement de la capacité de construire (opérateurs constructeurs) et du suivi des chantiers de construction (pour faire baisser le fort taux de sinistralité).

Étroitement lié aux enjeux d'aménagement, l'ODD n°11 vise notamment à assurer un logement et des services de base pour tous, au meilleur coût. La qualité éco-urbaine doit donc être complétée par une amélioration de l'accès au logement.

L'impact de l'accroissement démographique sur le plan de l'urbanisation doit être maîtrisé, en lien avec la limitation des distances d'accès aux services essentiels. L'étalement urbain doit être freiné par



une densification accrue des villes, comme prévu par le Schéma d'aménagement régional (SAR). A ce titre, les opérations de type « cœur de ville » prennent tout leur sens et doivent être soutenues.

La densification des villes doit également favoriser le lien social et la qualité éco-urbaine. Cela passe notamment par les initiatives telles que les éco-cités, qui ont pour objectif de réduire les coûts de fonctionnement des logements ainsi que leur impact environnemental.

La stabilité des prix doit être rendue compatible avec la mise à niveau environnementale et énergétique qui sont à moyen terme une source de réduction des charges liées au logement.

Les collectivités doivent être accompagnées dans leur réflexion sur leur projet de territoire. Il convient notamment de préserver les espaces agricoles et naturels et de réduire la dépendance à l'automobile par le développement des mobilités douces. La stratégie d'aménagement de l'espace urbain doit aussi être complétée par une politique volontariste en matière d'aménagement des Hauts pour répondre aux besoins en termes d'habitat, d'accès aux services et de valorisation touristique.

L'adaptation insuffisante des normes de construction aux réalités ultramarines, la dépendance aux matériaux européens, ou les risques climatiques sont autant de freins au développement des territoires ultramarins qui nécessitent une évolution du cadre normatif.

La nouvelle politique du logement doit enfin intégrer l'évolution des solidarités familiales et la décohabitation des ménages. Face à l'augmentation de la demande qui en découle, l'offre doit être suffisante pour assurer un prix des logements raisonnable et accessible au plus grand nombre.

Au-delà des opérations d'aménagement et de l'amélioration de l'offre de logements, la cohésion sociale nécessite le maintien d'une politique de la ville ambitieuse pour réduire le taux de pauvreté et lutter contre l'habitat insalubre.

L'objectif de mixité sociale des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) passe par la réhabilitation ou la création d'espaces publics afin de favoriser le maintien des habitants sur place grâce à un cadre de vie rénové.

Afin de maintenir le lien social et l'animation de ces quartiers, de favoriser l'insertion professionnelle et de limiter le non-recours aux soins, plusieurs leviers doivent également être mobilisés : le recours aux éducateurs de rue avec une coordination adéquate, la multiplication des lieux d'activités périscolaires et d'accueil de proximité et la coordination des actions de sensibilisation et de prévention en matière de santé.

Le pilier du développement économique s'inscrit comme une autre priorité au sein des contrats de ville au regard du contexte de l'emploi à La Réunion et particulièrement au sein des QPV, ce qui peut passer par leur ouverture à l'activité économique de proximité. Les équipes projet de ces quartiers doivent donc monter en compétences sur ces sujets.

A la suite de l'approbation en 2016 du Plan départemental d'accès pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), la production et l'accès aux logements pour ces ménages constituent l'une des priorités pour le territoire en concertation avec les partenaires locaux (EPCI en particulier) pour prendre en compte l'évolution des outils financiers (comme la suppression du dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat et du dispositif d'accession sociale à la propriété).

### **Comment renforcer la cohésion sociale**

Les enjeux de solidarité et de cohésion de territoire ont été largement exprimés lors des mouvements de contestation de la fin d'année 2018. La solidarité et la cohésion doivent tenir toutes leurs places dans les réflexions partenariales conduites au moment des grandes contractualisations européennes ou nationales (programmes européens, plan de convergence et de transition, plan pauvreté). La prise en

compte des savoir-faire et des projets des habitants et des acteurs territoriaux s'appuie sur un meilleur accompagnement des communes et plus largement des acteurs du monde associatif.

Concernant **la dépendance**, dans le contexte des évolutions démographiques prévisibles à la Réunion, le modèle « réunionnais » de prise en charge du vieillissement doit être conforté :

en développant le soutien à domicile des personnes âgées ;  
en inscrivant l'ensemble de l'offre dans des coordinations gérontologiques territorialisées ;  
en développant la médicalisation externe, y compris par la mobilisation des professionnels libéraux, de modes d'accueil innovants, en petites unités ;  
en prévenant la perte d'autonomie.

En complément des soutiens à la construction d'établissements, le territoire doit favoriser l'émergence d'un réseau d'animation des maisons d'accueil familial. Ce réseau sera constitué d'un axe formation pour les accueillants, d'un axe construction pour avoir des logements adaptés ainsi que d'un volet d'évaluation et d'accompagnement de ces nouveaux métiers.

La mise en œuvre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à La Réunion sera développée.

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté déclinera cinq engagements :

l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté ;  
garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants ;  
Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes ;  
vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité ;  
investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Ces engagements sont assortis de 15 mesures qui doivent être déclinées de manière opérationnelle localement. A la Réunion, territoire démonstrateur comme 9 autres territoires en métropole, cette stratégie pauvreté est en cours de construction à travers la mobilisation des acteurs et des partenaires.

Le Contrat de convergence et de transformation pourra être mobilisé lors d'une évaluation à mi-parcours, en complément de la mobilisation du fonds pauvreté délégué par l'Etat au Conseil Départemental (6,8 M€ en prévisionnel).

### **Comment mieux soigner et améliorer la qualité de vie des réunionnais**

L'ODD n°3 vise à renouveler l'engagement pour la bonne santé et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge.

La santé et l'accès aux soins doivent être une priorité afin de réduire l'écart avec la métropole de l'indicateur portant sur « *l'espérance de vie à 60 ans des hommes* » et celle des femmes. A cet égard, la réduction des conduites à risque telles que la consommation excessive d'alcool et le tabagisme doit être renforcée..

Afin de réduire les écarts d'accès aux soins, la résorption du déficit de densité des médecins libéraux sur le territoire est un objectif de santé publique. De même, le développement du CHU est primordial pour assurer l'égalité dans l'accès aux soins de spécialité et la formation des professionnels de santé dans toute la zone Sud Océan Indien.

Les milieux de vie ont un impact sur la santé des personnes et peuvent favoriser l'apparition ou l'aggravation de facteurs de risque. Agir sur le milieu dans lequel l'homme évolue, c'est donc contribuer à prévenir et réduire les risques sanitaires liés à l'environnement domestique, urbain et de travail.

En raison de particularités climatiques, socio-économiques et culturelles et de l'influence des échanges avec les pays voisins, La Réunion est confrontée à des risques d'origine environnementale qui lui sont spécifiques. Ainsi, le contexte sanitaire de l'île est caractéristique d'une région tropicale où le risque de nature biologique est plus significatif qu'en milieu tempéré. En particulier, les risques infectieux sont latents (maladies entériques et parasitoses intestinales, maladies vectorielles, zoonoses) car favorisés par les conditions climatiques mais aussi par le retard d'équipement des collectivités concernant certaines infrastructures publiques, notamment en matière de traitement des eaux de consommation humaine, de collecte et élimination des déchets (eaux résiduaires et ordures ménagères) et par la proportion résiduelle d'habitat insalubre.

Le cadre de vie constitue le premier maillon du parcours de santé des Réunionnais, du fait de l'influence des déterminants environnementaux sur la santé (pollution atmosphérique, qualité de l'eau ou de l'habitat, etc.) et doit constituer un axe d'action privilégié pour le plan de convergence.

### **Comment former tous les réunionnais**

C'est l'ambition affichée de l'Etat et de la région en proposant un pacte d'investissement dans les compétences pour accompagner les jeunes vers l'emploi et les former aux filières d'avenir.

Un effort important de qualification sur les compétences de base est nécessaire en préalable à une sécurisation professionnelle.

Face au dynamisme démographique de la population réunionnaise, l'investissement dans l'éducation est nécessaire pour réduire le nombre de jeunes décrocheurs, favoriser la réussite de tous les élèves dès les premières années de la scolarité en limitant l'impact des inégalités socio-économiques et culturelles et les préparer aux emplois de demain.

La maîtrise par tous les jeunes réunionnais des compétences de base passe d'abord par l'augmentation des places dans les établissements d'accueil pour jeunes enfants.

Les dispositifs d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité jouent un rôle déterminant dans la prévention de l'exclusion à l'âge adulte. C'est particulièrement vrai dans les outre-mer, puisque ces dispositifs permettent une socialisation des enfants dans une perspective de mixité sociale et d'apprentissage du français pour les enfants dont ce n'est pas la langue maternelle. La création de places dans les établissements d'accueil d'enfants de moins de 3 ans doit donc être favorisée, avec un accès financièrement facilité aux familles les plus modestes. L'accès de tous les enfants à l'école maternelle dès 3 ans doit être assuré. Le dispositif des classes passerelles doit être étendu dans les écoles maternelles, en particulier en éducation prioritaire.

Afin de garantir l'acquisition par tous les élèves du primaire du socle de connaissances fondamentales, un accompagnement renforcé doit ensuite être assuré dans et hors de l'école, dans le cadre d'un partenariat enrichi entre l'éducation nationale, les collectivités et les familles impliquant l'ensemble de structures et des dispositifs d'accompagnement.

L'objectif de généralisation des compétences de base doit permettre à long terme la résorption de l'illettrisme, mesurée par l'indicateur *part des jeunes reçus à la JDC en situation d'illettrisme\**, et repérée en amont par l'indicateur « part des élèves ayant une maîtrise insuffisante ou fragile en Français à l'entrée en sixième\* » dont la convergence devra être assurée avec la métropole.

En complément des compétences de base, l'accès à la culture, l'apprentissage des langues étrangères, la découverte de nouveaux environnements et l'ouverture internationale sont des facteurs prépondérants pour susciter l'ambition, favoriser la réussite scolaire et les parcours d'insertion sociale et professionnelle choisis.

Le dynamisme démographique et la jeunesse de la population réunionnaise impliquent une adaptation des infrastructures d'enseignement secondaire et supérieur pour faire face au risque de saturation des établissements d'enseignement<sup>25</sup>.

Faute d'offre de formation locale suffisante, notamment dans la voie professionnelle et technologique, un millier de jeunes réunionnais quittent le territoire pour partir étudier en métropole chaque année. Par ailleurs, près de 1500 bacheliers suivent une orientation par défaut sur le territoire, ce qui conduit à de forts taux d'échecs de l'Université de La Réunion en première et deuxième années. En améliorant les conditions d'accueil des étudiants réunionnais, l'objectif est de faire converger la part des diplômés de l'enseignement supérieur avec celle de la métropole.

Dans cette optique les infrastructures universitaires seront accompagnées dans leur développement, notamment avec la structuration de l'antenne Sud de l'Université de La Réunion.

Il s'agit également de construire de nouveaux cursus de formations porteuses (comme la santé ou l'architecture) permettant à la fois d'accueillir des étudiants dans des conditions optimales, mais aussi d'attirer des chercheurs.

L'amélioration des conditions de vie des étudiants passe par la rénovation et l'agrandissement nécessaire du parc de logements étudiants.

Enfin, l'accès de tous dans des conditions équitables aux formations dispensées en dehors de l'île devra faire l'objet d'un accompagnement renforcé.

Il convient également de former les jeunes aux filières d'avenir et d'anticiper les conséquences du vieillissement démographique. Afin de parvenir à ces objectifs, les entreprises seront accompagnées sur les modalités d'adaptation des compétences des professionnels à l'évolution de leur activité.

A la croisée des formations initiale et professionnelle, l'apprentissage peut encore être développé à La Réunion. L'accent doit être mis notamment sur l'acquisition des savoir-être professionnels et le tutorat pourra être élargi à un accompagnement global.

Principal enjeu, le développement de l'emploi et la résorption du taux de chômage à La Réunion passent par l'adaptation des compétences aux emplois et le développement de l'activité économique.

L'économie réunionnaise devrait connaître dans les années à venir des mutations afin d'accompagner la transition énergétique et écologique qu'il convient d'anticiper dès à présent. Les formations environnementales se sont nettement développées, notamment dans le cadre de l'adaptation aux évolutions de la réglementation et des objectifs du Grenelle de l'environnement. Ainsi 1 328 formations environnementales ont été proposées à La Réunion en 2015 (+80,9 % par rapport à 2008). Elles sont majoritairement destinées à des niveaux Bac ou inférieurs (pour 72 % de ces formations).

La structuration des filières d'avenir peut également faire l'objet d'études prospectives afin d'anticiper les besoins des entreprises et d'accompagner l'évolution des compétences.

**L'enseignement agricole réunionnais** travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires professionnels de l'île à promouvoir l'agroécologie dans les pratiques agricoles. A titre d'illustration, ses liens avec les trois Réseaux d'Innovation et de Transfert Agricole présents (RITA Canne, horticulture et animal) et l'organisation d'événements favorisant le transfert de connaissances sont le gage de la crédibilité des orientations de ces dispositifs de formation.

---

<sup>25</sup>Les collèges accueillent en moyenne 258 élèves de plus qu'au niveau national selon le PO FEDER 2014-2020.

## **Comment assurer l'égalité des femmes et des hommes dans l'accès des femmes à l'emploi à La Réunion**

Bien que la situation des femmes s'améliore à La Réunion, des inégalités majeures entre les femmes et les hommes persistent. Celles-ci transparaissent dans les sphères publiques (agressions, harcèlements de rue), professionnelles (orientation scolaire, emploi), comme privées (violences conjugales, stéréotypes de genre) et appellent la poursuite d'efforts dans tous les domaines.

Ainsi, si les jeunes filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires que les garçons (32% des réunionnaises de 25 à 34 ans ont un diplôme de l'enseignement supérieur en 2015, contre 23% des réunionnais), elles réussissent moins bien dans le monde professionnel que leurs homologues masculins. De même, le taux d'emploi des femmes demeure faible : seules 4 femmes en âge de travailler sur 10 (43% des femmes) occupent effectivement un emploi contre 5 hommes sur 10 (52% des hommes). Et quand elles travaillent, elles investissent essentiellement 8 familles de métiers (contre 15 pour les hommes) et s'orientent particulièrement vers les secteurs tertiaires. Lorsqu'elles ont un emploi, les femmes touchent par ailleurs un revenu salarial inférieur de 14% à celui des hommes réunionnais (secteurs moins rémunérateurs, durée de travail inférieure, type de contrats).

Il s'agit donc de promouvoir l'égal accès des femmes à des postes à responsabilité et d'améliorer la qualité de leurs conditions de travail à travers la réduction de la « part des femmes employées en contrat précaire. »

Un autre facteur d'éloignement des femmes du marché de l'emploi repose sur la parentalité précoce qui est très marquée : une femme de 20 à 30 ans sur quatre a été mère avant l'âge de 20 ans à La Réunion (contre 1/25 en métropole). Une situation qui augmente le risque qu'elles soient confrontées à la pauvreté ou à la précarité au cours de leur vie (61% des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté à La Réunion en 2015 contre 44% des hommes en familles monoparentales et 34% des couples avec enfants). Cette situation les rend notamment plus dépendantes des prestations sociales (ces aides représentant 68% du revenu d'une femme seule avec trois enfants).

Enfin, s'agissant des violences perpétrées à l'encontre des femmes, les premiers résultats de l'enquête *Virage*, publiés à l'occasion de la Journée Internationale des Droits des Femmes de 2019, révèlent une prégnance de ces faits à La Réunion. Les espaces publics s'avèrent plus sexistes qu'en métropole d'après les déclarations des femmes interrogées (les jeunes femmes entre 20-29 ans y étant davantage exposées) et le même constat se répète au travail (une femme sur quatre subit des faits de violences au travail contre une femme sur cinq en métropole et une femme réunionnaise sur vingt se déclare victime de harcèlement sexuel au travail). De la même façon, un quart des femmes réunionnaises disent vivre une situation conflictuelle au sein de leur couple en 2018 et celles s'étant séparées dans l'année sont davantage sujettes à des faits de violence grave.

Face à ces constats, l'Etat affiche une ferme volonté de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes (l'égalité femmes-hommes étant élevée en grande cause du quinquennat). Pour les années à venir, il convient de renforcer les efforts fournis afin de réaliser les objectifs fixés en termes de respect des relations entre les femmes et les hommes, d'accès des femmes à des postes d'encadrement, de mixité des métiers et des formations, de déploiement de l'entrepreneuriat des femmes et de lutte contre la précarité des femmes. Ces objectifs sont atteignables à la condition d'une mobilisation collective permettant de relayer la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les champs d'intervention de l'action publique.

### **Une action résolue en faveur de la jeunesse et du sport**

L'engagement associatif des jeunes est favorisé par une mobilisation accrue du service civique au profit du monde associatif et des collectivités territoriales outre-mer et le plan équipement sportif outre-mer est pérennisé.

La situation des jeunes réunionnais, confrontés à un chômage massif exige de l'ensemble des parties prenantes, acteurs publics et privés ainsi que des jeunes de travailler autrement pour répondre

collectivement au défi du territoire et de son avenir, de construire avec eux les solutions adaptées à leurs besoins et de renforcer les relations de confiance entre les acteurs pour favoriser des synergies durables.

La pratique d'une activité physique est encouragée, notamment grâce au développement de l'offre de pratique et l'accent mis sur la prévention et l'éducation en matière sanitaire. Le développement des équipements sportifs est également une nécessité à La Réunion pour faire face à la croissance démographique et à la jeunesse de la population.

Malgré des investissements très importants en termes de construction et de réhabilitation des équipements sportifs au cours des 30 dernières années, La Réunion accuse en la matière un retard considérable, avec 28 équipements sportifs pour 10 000 habitants contre 41 pour 10 000 en moyenne au plan national (hors équipements de sports de nature). Pris de manière brute et isolée d'un contexte spécifique, il manquerait 1 100 équipements pour parvenir à recoller à la moyenne nationale.

Pour hiérarchiser les projets de rénovation et de construction dans le cadre du contrat de convergence, l'Etat et la Région, avec leurs partenaires, peuvent utilement s'appuyer sur le schéma territorial de développement du sport dont le diagnostic a été partagé avec l'ensemble des collectivités et le mouvement sportif.

Il est nécessaire de rénover et étendre les sites de Saint-Denis et de la Plaine-des Cafres du CREPS de La Réunion. Leur vétusté, la saturation de leurs hébergements et de leurs installations sportives compromettent la faculté du sport réunionnais à former et accompagner vers le haut niveau ses talents les plus prometteurs.

Les besoins d'accompagnement des athlètes ultramarins seront spécifiquement pris en compte dans les projets de performance fédéraux et dans le pacte de performance, mis en œuvre par le ministère des sports afin de rendre plus compatibles la pratique de haut niveau et la vie professionnelle.

Enfin l'accent doit être mis sur le développement des performances de haut niveau, notamment le surf dont La Réunion est la deuxième région la plus pourvoyeuse de talents après la Nouvelle-Aquitaine. Cette pratique doit notamment être accompagnée au regard des besoins d'équipements adaptés et de mobilité vers la métropole des sportifs, et rendue compatible avec la maîtrise du risque requin.

Le PIA Réunion représente une démarche innovante saluée au plan national : 4,6 millions d'euros ont été attribués dans le cadre de l'appel à projet national. Avec les cofinancements locaux, ce sont près de 9,8 millions d'euros qui sont mobilisés pour soutenir les politiques de jeunesse à la Réunion pour la période 2017-2020.

### **La structuration et la professionnalisation de la vie associative réunionnaise**

Les associations sont l'un des leviers majeurs permettant d'apporter des réponses de proximité aux attentes exprimées par les habitants : enjeux liés au « vivre-ensemble », à la cohésion sociale, à la participation citoyenne, au développement d'une économie sociale et circulaire, à l'accompagnement des trajectoires d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

La vie associative réunionnaise est dense et diversifiée. Cependant, en dépit de son dynamisme, elle est inégalement développée sur le territoire, fragile du fait de son émiettement, de sa difficulté à recruter des professionnels compétents et à les garder, inscrite dans un modèle économique qui peine à prendre la mesure des évolutions structurelles.

La professionnalisation des acteurs associatifs qui participe pleinement du développement de l'économie sociale et solidaire, devient un objectif prégnant face aux enjeux de pérennisation des structures et de leurs activités au service de l'intérêt général, dans un contexte de forte tension et de concurrence portant sur les ressources publiques et leur accessibilité.

Fin 2017, les partenaires signataires de la charte des engagements réciproques en faveur de la vie associative (Etat, collectivités locales, mouvement associatif) se sont inscrits dans une démarche

volontariste et concertée aboutissant à la définition d'une stratégie commune d'accompagnement de la vie associative. La création du mouvement associatif réunionnais est venue consolider les nécessaires coopérations inter-associatives.

Il convient maintenant d'étayer cette stratégie commune sur l'ensemble du département, notamment au bénéfice des quartiers de la politique de la ville, des territoires isolés des Hauts et des associations tous secteurs d'intervention confondus. Les actions devront être définies au plus près des besoins des habitants. Le travail effectué dans l'éducation populaire doit pouvoir dépasser le cadre unique des quartiers prioritaires de la ville. La cohésion sociale passe par la mise en place d'une politique de soutien des projets portés au plus près des besoins de la population de chaque quartier, et cela, en vue de réduire les inégalités.

### **Comment assurer une mobilité durable de tous les réunionnais**

Outre les enjeux démographiques et topographiques, la stratégie régionale de transport multimodal prévoit la réduction de la dépendance aux importations d'énergie fossile. Celle-ci passe par la réduction de la consommation d'énergie des transports et le développement des transports en commun.

Il s'agit d'assurer en particulier la convergence avec le niveau national de l'indicateur « *part des déplacements domicile-travail effectués en transport en commun* ».

Afin d'atteindre cet objectif, les leviers sont la création d'une nouvelle offre de transports collectifs, le développement des modes doux, l'amélioration de la logistique urbaine et la promotion d'une mobilité électrique adaptée.

Les projets à soutenir en priorité seront ceux de transports en commun comme les bus à haut niveau de services en site propre ou les tramways ainsi que les transports guidés et la réalisation de pistes ou bandes cyclables (à défaut de voies partagées) pour promouvoir les modes doux au sein du tissu urbain. Le covoiturage sera également facilité par la réalisation d'espaces dédiés.

Au regard de l'augmentation des trajets quotidiens entre l'Est et le Nord de l'île, un projet de création de la « route des Hauts de l'Est » dont la structuration ira de pair avec le développement des transports en commun à haute qualité de service permettrait de desservir de façon plus fluide les Hauts de l'est de l'île.

À La Réunion, le secteur des transports ainsi que celui de la production d'électricité représentent l'essentiel des besoins énergétiques (respectivement deux tiers et un quart) et reposent sur des importations massives. Avec le « Plan climat » planifiant un arrêt de la commercialisation des moteurs diesel et essence d'ici 2040, ces deux secteurs connaîtront d'importants changements au cours des prochaines années que les prochains contrats devront anticiper et décliner.

### **L'accès au numérique et l'accès aux services à tous les réunionnais sur tout le territoire**

L'enclavement des territoires ou leur éloignement des centres de décision qui se combine souvent à des situations de fragilité sociale, d'illettrisme, ou encore liées à l'âge, constitue souvent un obstacle pour l'accès des usagers aux services publics et aux droits, et ce dans un contexte de dématérialisation rapide.

Des projets d'équipements et de médiation numérique peuvent remédier à cette situation d'isolement. Dans un grand nombre de cas, le développement de services numériques peut constituer une réponse pertinente si elle est accompagnée et si elle s'inscrit dans une stratégie territoriale partagée.

Des initiatives locales seront étudiées, comme l'implantation, dans les communes ou entre plusieurs quartiers de villes, de services spécialisés. Plus généralement, les nouveaux lieux d'accueil du public tels que les maisons de services au public (MSAP), en articulant accueil, accès au numérique et partenariat, peuvent constituer une clé d'entrée « multiservices ».

La migration vers le très haut débit est une priorité pour La Réunion, inscrite dans son Schéma directeur d'aménagement numérique du territoire (SDTAN). La continuité territoriale numérique avec le reste du monde est le corollaire indispensable au désenclavement, au regard de la différence de prix qui reste significative pour un abonnement THD.

La Réunion est d'ores et déjà la première région et le troisième département français en termes de couverture de réseau, et 75% des prises sont reliées à la fibre optique (contre 34% au niveau national).



## **Deuxième axe stratégique : « TERRITOIRE PIONNIER »**

La Réunion doit relever le double défi de la mondialisation et de son intégration dans son environnement régional en sortant d'un modèle principalement centré sur les échanges avec l'hexagone.

L'étude de 2017 pour le ré-enracinement de l'économie locale a montré que des marges de manœuvre existaient encore dans la stratégie de « l'import substitution » pour développer l'économie réunionnaise. Ce modèle doit néanmoins être complété car il ne parvient plus à générer seul une croissance inclusive, structurellement créatrice d'emplois, et suffisante pour répondre aux défis actuels et futurs de la société réunionnaise.

Les politiques publiques doivent permettre et accompagner cet ancrage territorial garant de notre capacité de projection à l'international.

L'investissement dans les leviers de croissance est orienté par la stratégie de spécialisation intelligente qui identifie les domaines prioritaires suivants : l'énergie décarbonée, la bio-économie représentée notamment par la filière agro-nutrition, l'économie de la connaissance et le tourisme.

### **Les éco-activités, l'agriculture, l'agroforesterie et la pêche représentent des gisements d'emplois et d'innovation**

La Réunion recèle un fort potentiel de croissance en matière d'économie verte. Les éco-activités jouent un rôle central dans le développement présent et futur du département. Au sens large, l'économie verte à La Réunion représente en 2016 4 302 entreprises (9,2 % du total marchand hors agriculture) et 13 582 emplois.

L'ODD n°11, de consommation et de production durables place **l'alimentation et la bioéconomie** au cœur de projets d'agriculture durable outre-mer. L'ambition concernant la bio-économie est de sécuriser les débouchés et de conquérir de nouveaux marchés, pour satisfaire les besoins de la population.

Une agriculture plus respectueuse de l'environnement fera l'objet d'un accompagnement de la structuration des filières, de même que la valorisation des circuits courts, ainsi que des micro-filières porteuses de valeur ajoutée et créatrices d'emplois, comme celle des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PAPAM).

La conjonction des savoir-faire agricoles réunionnais et des besoins énergétiques durables de l'île pourrait également se traduire par une réflexion sur la filière canne-énergie, afin d'aller plus loin en matière de valorisations bagasse-énergie et alcool-énergie actuellement en place.

La valorisation de la biomasse agricole permettra de contribuer aux objectifs de la « feuille de route pour l'économie circulaire » notamment en augmentant la part de fertilisants issus de ressources renouvelables.

### **La Réunion, un territoire précurseur en matière de transition énergétique et engagé dans la promotion des mobilités propres**

La Réunion est une zone non interconnectée au réseau électrique européen (ZNI). De ce fait, elle reste fortement dépendante des importations d'énergies fossiles. En 2017, ces dernières représentent le troisième poste après les importations de produits agroalimentaires et celles de matériels de transport. Le charbon et le fioul sont nécessaires à la production de plus de deux tiers de l'électricité (respectivement 38 % et 30 %). Ce mode de production est responsable de près de la moitié (46 %) des émissions de gaz à effet de serre de La Réunion, soit presque autant que les transports (49 %).

Sur les 2 985 GWh d'électricité produite à La Réunion en 2017, 33 % (1/3) provient d'énergies renouvelables (bagasse, hydraulique, solaire thermique, photovoltaïque principalement), contre 18 %

en France métropolitaine. Néanmoins, si la production d'énergies renouvelables a progressivement augmenté, sa part dans le mix électrique reste plutôt stable.

Le principal objectif pour La Réunion est d'atteindre les 66 % (2/3) de part d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique en 2023 et d'aller progressivement vers l'autonomie énergétique en 2030 conformément aux orientations définies dans la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de La Réunion.

A ce titre, le développement de l'énergie photovoltaïque, éolienne et de l'hydro-électricité est poursuivi concomitamment à la définition d'un prix d'achat assurant leur rentabilité et en compatibilité avec l'usage de l'occupation des sols (par exemple pour le photovoltaïque, priorité aux aires de stationnement, aux toitures de bâtiments existants, aux délaissés routiers, etc.).

Le développement de la filière photovoltaïque en agriculture ne peut pas être envisagé au détriment de la préservation des terres agricoles.

C'est pourquoi le soutien de projets photovoltaïques ne peut être envisagée que pour l'installation de panneaux en priorité sur les toitures et ombrières de bâtiments et parkings existants, de terrains hors production agricole ou encore lors de la réalisation de structures compatibles avec les projets de filières agricoles.

La méthanisation agricole est envisagée pour des projets équilibrés économiquement apportant une solution durable en matière de traitement d'effluents, avec un véritable conditionnement des digestats permettant une valorisation en agriculture.

L'accompagnement de la recherche et de l'expérimentation sera poursuivi dans la production d'électricité renouvelable et son intégration sur le réseau électrique ainsi que dans les technologies innovantes en matière de stockage d'énergie et de réseau intelligent permettant d'accompagner l'intégration des énergies renouvelables intermittentes.

Les autres sources d'énergies renouvelables, non rentables à l'heure actuelle mais offrant un potentiel de diversification intéressant, peuvent faire l'objet de subventions publiques : c'est notamment le cas de l'énergie thermique des mers, de l'éolien off-shore et de la méthanisation.

La réduction de la consommation d'énergie est également une des priorités pour le territoire. Le programme d'action « maîtrise de la demande énergétique de la PPE » prévoit une baisse de la production annuelle d'électricité à hauteur de 12 % de la production annuelle actuelle d'ici 2023.

Pour atteindre cet objectif, des programmes de rénovation ou de construction de logements performants sont prévus pour le secteur résidentiel. Dans les secteurs tertiaire et industriel, les actions se concentrent principalement au niveau de la réhabilitation bioclimatique, des équipements de climatisation et de l'application de nouvelles technologies dans la chaîne logistique du froid. Dans le secteur des transports, le déploiement des véhicules électriques et hybrides est accompagné d'une augmentation du nombre de bornes de recharge alimentées à partir d'énergies renouvelables ou par le réseau électrique, tandis que le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle est encouragé.

Les entreprises et les collectivités sont encouragées à une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie, et les collectivités sont accompagnées pour déployer sur leur territoire des initiatives en matière de management de l'énergie.

Il s'agit ainsi de contribuer à l'atteinte de l'objectif d'autonomie énergétique en 2030 figurant dans le Schéma régional climat air énergie (SRCAE). L'occasion est collectivement donnée de faire de la Réunion le territoire pionnier « 100% EnR » de la transition énergétique et de la promotion des mobilités électriques propres.

Un territoire tendant progressivement vers le « zéro pesticides » :

L'objectif de limitation progressive de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) ne peut être atteint qu'à la condition que toutes les solutions alternatives non-chimiques puissent être déployées pour lutter contre les organismes nuisibles.

Le plan d'action, porté par le Conseil Régional d'Orientation des Politiques Sanitaires Animale et Végétale (CROPSAV), et déployé sur la durée du plan de convergence, intègre des actions de prévention, de détection, de surveillance, de lutte directe, de recherche-développement et de transfert avec un renforcement des contrôles aux frontières, une amélioration de la surveillance biologique du territoire réunionnais, la mise au point par les organismes de recherche agronomique de nouvelles techniques de lutte biologique contre les organismes nuisibles, un travail de recherche-développement sur les techniques alternatives (dites agro-écologie).

**L'économie bleue** est également identifiée comme secteur prioritaire au titre de la bio-économie. La gestion prudente de la vie aquatique en tant que ressource durable est un élément clé pour un avenir durable. La pêche présente un potentiel de développement réel compte tenu de la part importante des importations (60%).

Le renouvellement de la flotte de pêche est réalisé en lien avec l'évolution des règles européennes, au même titre que la structuration des activités de pêche littorales par l'intermédiaire du soutien à l'équipement des ports de pêche ainsi que la valorisation du potentiel de pêche de la zone sud Océan Indien.

La valorisation des produits de la pêche, la mise en œuvre du suivi du renouvellement de la ressource, la promotion de nouvelles techniques de pêche ou encore la création d'un écolabel sont autant d'actions à promouvoir dans le cadre d'une activité responsable et durable.

Enfin, l'aquaculture, la valorisation du potentiel « biotech marine », l'énergie thermique des mers sont également des sujets de recherche et d'innovation permettant de développer la croissance bleue sur l'île qu'il conviendra d'accompagner.

### **L'adoption des principes de l'économie circulaire dans l'ensemble des secteurs économiques.**

L'économie circulaire représente un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation, les gaspillages de ressources et la production des déchets.

Les ressorts de ce modèle économique sont l'éco-conception pour développer des processus productifs et des produits plus efficaces, la réutilisation des produits et des sous-produits, le recyclage et la revalorisation des déchets et des objets délaissés.

Alors que la population connaît un fort taux de chômage et un pouvoir d'achat relativement faible, la pratique du réemploi et de la réparation offrent de nouvelles perspectives d'activités. Les entreprises seront accompagnées en particulier dans le calcul du coût complet de leurs déchets, afin de les inciter au passage à l'économie circulaire.

Afin de structurer les filières d'économie circulaire sur chaque territoire et au niveau du bassin géographique, la planification stratégique régionale fixera une date à partir de laquelle certaines familles de déchets ne devront plus être exportées vers la métropole, mais traitées localement.

La production agricole doit investir dans la recherche de solutions locales de substitution des intrants chimiques importés.

La promotion d'une agriculture locale impliquée dans la réalisation de ces enjeux de santé et participant à la protection des ressources naturelles est recherchée dès à présent. Elle doit être améliorée par une meilleure prise en compte des nouvelles demandes de consommation par les producteurs. Cet objectif passe par la nécessité de faire adhérer la population à un objectif de consommation locale malgré un contexte de faible revenu médian des ménages.

Le territoire propose une vision économique durable fondée sur les échanges locaux et sur l'ancrage territorial.

La Réunion connaît un développement économique continu et une croissance soutenue de l'emploi. Pour autant elle demeure une économie vulnérable et fortement sensible aux facteurs externes.

Certaines richesses entrent dans le territoire grâce notamment aux exportations et au tourisme, tandis que d'autres « s'évadent » du fait des importations de biens et services : la démarche d'ancrage territorial propose de considérer les « fuites de richesses » liées à l'évasion de la demande locale.

Il s'agit de mettre en valeur les opportunités de développement de nouvelles offres locales afin de mieux répondre aux besoins des réunionnais. Cette approche vient appuyer le développement d'écosystèmes territoriaux (construction de filières, coopération entrepreneuriale, dialogue social territorial) tout en actionnant les leviers de l'innovation et de l'internationalisation.

Ce processus « d'ancrage territorial » suppose de construire un lien coopératif durable entre les entreprises, les collectivités locales et le territoire. A La Réunion, ce concept revêt un sens particulier compte tenu de l'insularité, et de la situation économique et sociale plus fragile.

### **Relever le défi d'une gestion durable et raisonnée des déchets sur un territoire insulaire**

La priorité affichée porte sur la réduction du volume de déchets produits, pour établir des modes de consommation et de production durables, face à la saturation programmée des espaces d'enfouissement et à l'absence à ce stade de filière locale de valorisation des matériaux produits.

Cette priorité se traduit par l'indicateur du « *poids annuel de déchets ménagers et assimilés produits par habitant* », ensuite par l'augmentation de la valorisation des déchets produits identifiée par l'indicateur « *taux de valorisation matière et organique des déchets* », et enfin par la limitation de l'enfouissement aux déchets ultimes non valorisables restants.

Les actions prioritaires en matière de gestion de déchets s'inscrivent en déclinaison des priorités du Président de la République et du gouvernement pour les outre-mer et plus particulièrement des objectifs fixés par la « trajectoire outre-mer 5.0 ». Il s'agit de répondre aux besoins urgents dans le contexte de saturation à court terme des centres d'enfouissement existants et de préparer l'avenir avec la transition écologique, en fixant notamment un objectif « zéro déchets » nécessitant d'envisager des circuits courts et de changer de modèle de gestion des déchets et un objectif « zéro carbone » en intégrant davantage d'énergies renouvelables dans le mix énergétique

### **Pour promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le territoire encourage la recherche et l'innovation, et l'économie de la connaissance**

Le soutien aux infrastructures de recherche est essentiel en vue d'atteindre la masse critique nécessaire pour participer à l'élaboration de l'Espace européen de la recherche, renforcer les capacités de recherche dans les secteurs prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente et positionner La Réunion dans son espace géographique de proximité.

La Réunion dispose d'écosystèmes particulièrement dynamiques avec ses incubateurs et ses technopoles d'entreprises qui lui permettent d'accompagner les start-up dans leur montage des dossiers, dans les levées de fonds et les stratégies « business et marketing », notamment dans les domaines de spécialisation intelligente, comme le numérique, l'éco-tourisme et la bio-économie. Le soutien au transfert de la recherche vers l'économie peut enfin passer par la poursuite de l'accompagnement des pôles de compétitivité existants ainsi que la création de nouvelles solutions d'expérimentation des innovations de l'industrie du futur.

Le territoire capitalise sur ses atouts pour faire émerger des générations d'entrepreneurs, porteurs de projets ambitieux ancrés sur les potentialités de son territoire et de son environnement.

Dans le cadre des contrats de convergence et de transformation, le développement d'outils dédiés à ces phases précises d'accompagnement (pépinières, labs, centres de preuves du concept...) participe à cet effort.

Les facteurs de production des entreprises sont renforcés tandis que la structuration des filières améliore les niveaux de compétences, les capacités d'absorption des commandes et le développement des exportations. La sécurisation des dispositifs de financement et le développement d'une stratégie de différenciation sont par ailleurs recherchés pour offrir de nouvelles perspectives de développement aux entreprises.

L'étape initiale pour un « territoire numérique » a été atteinte avec des infrastructures de contenus et des services numériques de qualité.

Une nouvelle étape vient d'être franchie. La Réunion est le seul département d'Outre-Mer à être entrée dans la dynamique « French-tech » dès 2016. L'écosystème réunionnais, à travers son inclusion dans le réseau thématique e-santé, et plus largement celui de la « French-tech », a fait connaître son leadership numérique et ses initiatives en faveur de la croissance de ses champions.

Après avoir largement fédéré et fait rayonner les startups innovantes réunionnaises en 2016 et 2017, l'objectif principal de 2018 a été d'accompagner leur accélération, de leur donner les clés de leur développement, en encourageant des synergies entre les différents acteurs de l'innovation.

En 2019, la reconnaissance « French-tech » du territoire est renforcée grâce à une action forte des entrepreneurs. En devenant « communauté French-tech », La Réunion a pour ambition de développer encore davantage sa dynamique entrepreneuriale grâce à de nouvelles actions structurant le paysage de l'innovation réunionnais.

Le territoire se positionne sur les quatre nouveaux domaines technologiques majeurs que sont les NBIC (nanotechnologies, biotechnologies, informatique, sciences cognitives), grâce à sa stratégie « French Tech ».

Il s'agit de mobiliser les dispositifs locaux et nationaux de la French Tech pour offrir aux startups et aux entreprises innovantes les conditions d'accélération de leur croissance. Pour investir ces domaines, trois axes stratégiques ont été fixés : l'accès au financement, l'accès aux marchés, l'accès au capital humain et aux compétences.

## Troisième axe stratégique : « TERRITOIRE DE RAYONNEMENT ET D'INFLUENCE »

### La biodiversité réunionnaise, source de richesse et d'attractivité

L'ODD n° 15 consiste à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. La gestion rationnelle des ressources respectueuses du territoire est indissociable de la préservation de la biodiversité.

La biodiversité suppose la maîtrise du « *taux d'artificialisation des sols* » et la restauration des habitats menacés, comme les récifs coralliens dont l'état est mesuré par l'indicateur « *part de la surface des récifs coralliens dont le recouvrement en corail vivant est en diminution* », ainsi que par la progression des « *surfaces acquises par le conservatoire du littoral* » pour limiter l'érosion côtière.

Afin d'atteindre ces objectifs, les moyens consacrés à la restauration des habitats naturels et au fonctionnement des aires protégées sont renouvelés, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes est poursuivie, et les milieux peu explorés font l'objet d'études spécifiques. Les actions portent en priorité sur les 5 enjeux définis lors des assises du développement durable à La Réunion de 2016 : climat, air, énergies ; déchets ; eau ; risques naturels ; biodiversité et paysages.

L'expertise de La Réunion peut servir à l'étude de la biodiversité dans toute la zone du sud de l'Océan Indien dans le cadre de la coopération régionale. La valorisation de ce patrimoine naturel exceptionnel, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, se traduit également par l'amélioration des aménagements nécessaires à l'accueil des publics puisque son accès constitue un atout touristique.

Enfin, la préservation de la biodiversité est indissociable de son étude de la sensibilisation des jeunes à son importance, qui ne dépend pas uniquement du cadre scolaire mais peut relever de l'ensemble des acteurs.

Ces actions concourront par ailleurs à la stratégie pour promouvoir un tourisme durable outre-mer, respectueux des équilibres environnementaux des territoires.

### Des démarches innovantes pour développer un tourisme durable et différenciant.

La Réunion a une double responsabilité : protéger ses patrimoines uniques en adoptant des principes de durabilité et développer son économie touristique source d'emplois.

Elle doit soutenir les projets tenant compte des impacts économiques, sociaux, environnementaux actuels et futurs, répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil.

Les perspectives du tourisme restent très bonnes avec un taux de croissance mondial annuel moyen de 3,3% d'ici 2030. De nombreuses évolutions et ruptures sont également favorables à l'île de la Réunion : la fin du tout balnéaire, la recherche d'expériences humaines et culturelles enrichissantes et le développement d'un tourisme de sens, le besoin de rupture et ressourcement dans la nature, le développement de l'écotourisme, une exigence de sécurité et de qualité.

Un certain nombre d'enjeux ont été identifiés dans le cadre du schéma directeur du développement et de l'aménagement touristique du territoire validé le 30 juin 2018 en assemblée plénière du conseil régional :

Le positionnement de la destination doit être clarifié et rendu pérenne en développant **un tourisme de sens** différenciant par rapport aux principales destinations concurrentes : il s'agit de ne pas viser un tourisme de masse, ni un tourisme élitiste mais un tourisme qualitatif et contributif notamment autour de **l'écotourisme** (ou du moins des îlots écotouristiques), **du tourisme patrimonial et culturel**.

La reconnaissance des cirques et des remparts du territoire en tant que Patrimoine mondial de l'Unesco et le Parc national sont des atouts qui ne sont pas utilisés à leur juste valeur. Ils seront mis en avant de manière plus forte pour développer la reconnaissance internationale du territoire.

Le territoire doit également mettre en avant ses richesses : le volcan actif, le littoral, le patrimoine bâti, patrimoine industriel...

En complément de ce patrimoine naturel, l'île dispose d'un réseau de musées enrichissant cette vision environnementale par la dimension culturelle, historique et humaine. Il en va de même avec la protection et la mise en valeur des infrastructures présentant une valeur patrimoniale (chemins, ponts,...), du patrimoine bâti, qu'il soit classé ou relevant du petit patrimoine rural non protégé. (valorisation du label « plus beau village de France pour Hell Bourg », par exemple). Il en va de même pour le patrimoine culturel.

Il s'agit de bien valoriser ce patrimoine emblématique réunionnais par des actions de restauration, par leur mise en réseau, et par leur valorisation, en particulier par des innovations numériques technologiques ou d'usages afin de générer de réelles retombées économiques sur les territoires.

Les services ou produits développés doivent valoriser le patrimoine dans sa dimension culturelle, historique, scientifique, naturelle, architecturale, sociale, en offrant une expérience de visite à la fois divertissante et instructive.

L'aménagement touristique est un support de solidarité intra territoriale. Il s'agit de libérer du foncier pour le tourisme tout en préservant les aménités naturelles du littoral et de la montagne qui participent à l'attractivité touristique de l'île. Il convient aussi de sélectionner des grands sites prioritaires d'aménagement et des axes d'irrigation touristique, notamment traité sur des thématiques de découverte par l'itinérance. Enfin il faut agir pour une meilleure prise en compte du tourisme dans le développement du trafic aérien et également dans, les transports en commun (si possible scénarisés voire spectaculaires).

Dans le cadre du comité d'orientations stratégiques touristiques, un certain nombre de grands projets publics ont été lancés : bassins de baignade, sentiers de randonnée, en particulier le tour de l'île, le cœur habité de Mafate, l'aménagement du volcan. Il s'agit de continuer à engager au plan régional des grands chantiers et de les mettre en scène pour améliorer l'attractivité de la destination Réunion au travers d'efforts accrus en faveur des lieux « incontournables ».

L'augmentation de la capacité d'hébergement fait également partie des orientations stratégiques et a motivé la mise en œuvre d'un ensemble d'aides pour inciter l'investissement. Avec 1 830 salariés début 2011, l'hébergement est le premier employeur du tourisme. Il comprend l'hôtellerie (classée ou non), les gîtes, les chambres d'hôtes, les résidences de tourisme, etc.

La carence de l'offre doit être caractérisée afin d'envisager la réponse la plus appropriée. La capacité d'hébergement doit correspondre très exactement à l'objectif affiché de visiteurs supplémentaires.

Des filières « valeurs sûres » ont été identifiées : tourisme de nature, tourisme culturel dont patrimoine immatériel, tourisme balnéaire. Ainsi que les filières relais de croissance : croisières, golf, sport, bien-être et forme, loisirs innovants, tourisme d'affaires... La fertilisation croisée des secteurs sera favorisée : tourisme et culture, interprétation du patrimoine naturel en lien avec les sports de nature, tourisme littoral... Le territoire doit s'affirmer comme un territoire pilote d'innovation, un laboratoire d'idées en termes d'offres et services touristiques.

La construction du marketing de la destination doit être le fruit d'une volonté de différenciation du territoire. Il est indispensable de continuer à développer un marketing offensif, différenciant et expérientiel. Il est important de rassurer à propos de la destination balnéaire (au regard du risque requin), de renforcer les offres combinées avec des destinations clés voisines telles que l'île Maurice, et de s'inscrire dans la stratégie marketing des îles Vanille.

Enfin, les métiers du tourisme doivent être valorisés. Pour bâtir une identité forte autour du tourisme, il est nécessaire de proposer également des valeurs portées par les acteurs et la population en termes de

préservation et de restauration du territoire. Cela passe notamment par la mise en place de formations qualifiantes adaptées pour les professionnels.

L'ambition touristique sera affirmée en mobilisant autour d'elle l'écosystème des acteurs à fédérer. Il s'agit de simplifier et de clarifier l'organisation touristique : fusion et/ou partenariats rapprochés, et de renforcer les coopérations internes (EPCI) et externes (avec territoires voisins).

### **L'ouverture du territoire en investissant dans les infrastructures d'échanges et de connectivité**

En vue de développer les échanges régionaux, le tourisme et la mobilité des Réunionnais, l'aéroport international doit s'adapter tant au niveau quantitatif que des services rendus.

Le soutien à l'amélioration des infrastructures aéroportuaires doit maintenir la compétitivité de l'aéroport de Roland Garros et développer son potentiel de hub régional. L'aéroport de Pierrefonds constitue quant à lui un complément indispensable au développement du trafic aérien actuel et à venir ainsi qu'un outil incontournable de la stratégie de développement équilibré du sud de l'île.

Ces objectifs passent par l'optimisation de la capacité d'accueil des passagers, une fluidification de la desserte, le développement des accès par transports en commun, le développement des activités extra-aéroportuaires et des aménagements de sécurité, tout en abaissant significativement l'empreinte carbone par passager.

Le transport maritime est l'autre grande porte d'entrée vers le territoire qui complète la voie aérienne.

Afin de développer le rôle de hub régional du transport maritime de La Réunion, le développement des infrastructures portuaires aura pour axes stratégiques :

- la modernisation des infrastructures pour fiabiliser le trafic domestique et développer le trafic de transbordement ;
- la recherche d'une meilleure structuration de l'intermodalité, la mise en place de nouveaux services de transports de voyageurs ;
- l'optimisation de la logistique au service du développement de la compétitivité ;
- ainsi que l'aménagement des infrastructures pétrolières et de la zone arrière portuaire.

Les projets qui seront soutenus en priorité portent principalement sur l'extension des installations portuaires de réception des conteneurs et des passagers et l'étude des projets d'investissements nécessaires face à l'évolution du transport maritime à l'horizon 2030. Dans ce contexte, le projet d'éco-technoport de Bois-Rouge, retenu au titre de Territoires d'industrie, fait l'objet d'études de faisabilité.

En conséquence de l'amélioration des infrastructures de transports internationaux, la double appartenance de La Réunion à l'espace national et au milieu tropical ouvre des perspectives pour accueillir des investisseurs régionaux désireux d'adapter des produits aux normes européennes, de bénéficier d'un accès privilégié au marché européen.

Une autre opportunité réside dans le marché du transbordement : le commerce maritime traverse en effet une dynamique de concentration et de recherche de compétitivité qui se traduit par une focalisation des dessertes sur un nombre limité de hubs.

La Réunion dispose de la stabilité économique, politique et juridique, qui sont les premiers critères de choix dans l'implantation des compagnies.

Enfin, le désenclavement numérique contribue à l'aspiration des outre-mer à une continuité territoriale qui les relie non seulement à l'Hexagone mais aussi au monde.



Ce formidable levier de transformation doit permettre aux outre-mer de s'affirmer comme des territoires pionniers dans le domaine de la télémédecine, de l'enseignement à distance, de la transition numérique des entreprises...

Les outre-mer seront pleinement inclus dans les objectifs fixés, visant à garantir à tous un accès au haut débit d'ici 2020, au très haut débit d'ici fin 2022 et une couverture mobile de qualité permettant tous les usages de la 4G.

Le territoire a choisi de faire de la couverture numérique l'une de ses priorités. Le Plan France Très Haut Débit a désigné la collectivité régionale comme moteur de ce programme, avec le soutien de l'État et de l'Europe pour couvrir les zones blanches. Avec l'ambition d'offrir, lorsque cela est possible, les technologies dites « très haut débit » les plus performantes, telles que la fibre optique pour les réseaux fixes, et la 4G pour les réseaux mobiles. A l'objectif quantitatif doit s'adjoindre une finalité sur le prix au regard des écarts existants à ce jour avec la métropole.

La Réunion est un territoire attractif pour les startups innovantes, susceptible de relayer le savoir-faire des entreprises innovantes françaises dans la zone indo-océanique. Elle a été retenue en tant que « communauté French Tech », toutes thématiques confondues.

Ces initiatives, mais également la transition numérique des entreprises des secteurs industriels et post-industriels, composante indispensable aux vellétés de rayonnement international du territoire, ne seraient pas crédibles sans l'accès du territoire insulaire au très haut débit. Celui-ci est réalisable grâce aux 3 câbles sous-marins (SAFE, LION I et II), bientôt un quatrième, et grâce au déploiement de la couverture numérique en fibre optique, en 4 G. La Réunion est également un territoire d'expérimentation pour la technologie 5 G.

Elle profite d'une localisation particulièrement stratégique pour se positionner comme la tête de pont de la technologie française dans l'Océan Indien et vers l'Afrique.

Son environnement stable, avec son cadre juridique aux normes françaises et européennes, des avantages fiscaux réels et un environnement sécurisé, constituent des facteurs attractifs.

**Les cultures ultramarines doivent être le vecteur d'une meilleure inclusion des territoires et de leurs habitants dans la Nation et contribuer au rayonnement international de celles-ci et au sentiment d'une fierté commune.**

L'éducation culturelle et la formation aux métiers de la culture doivent contribuer au dynamisme de la création et à la vitalité de ce secteur outre-mer.

Les enjeux du vivre-ensemble réunionnais et du développement du tourisme reposent également sur la promotion du patrimoine culturel bâti et immatériel. Ils seront mis en avant de manière plus forte pour développer la reconnaissance internationale du territoire.

Les monuments emblématiques du patrimoine bâti réunionnais seront préservés par des programmes de restauration lorsque c'est nécessaire. Il est également important de développer une réflexion et une coopération autour des patrimoines des pays de l'océan Indien, en lien avec la diffusion des savoirs liés au patrimoine culturel. La valorisation des patrimoines ultramarins constitue le socle de cultures vivantes.

Les schémas territoriaux de formation culturelle seront priorisés et inclus dans le périmètre du contrat de convergence et de transformation.

Les artistes ultramarins opèrent dans des marchés restreints. L'ouverture au voisinage et la logique de réciprocité sont des leviers fondamentaux qu'il appartiendra de développer.

Le secteur de la culture pourrait aussi faire l'objet d'approches partenariales avec un soutien plus systématique à toutes les productions culturelles qui associeraient au minimum deux pays de la zone. Cela participe au maintien et à l'enrichissement des connaissances de l'histoire et de la construction

des différents pays de la zone océan Indien. C'est aussi un travail de mémoire nécessaire pour la reconnaissance de la place des outre-mer au niveau national.

En effet, les piliers de la coopération régionale sont bien souvent présentés et valorisés du point de vue des intérêts réunionnais avec une prédominance du secteur économique alors que l'approche recommandée par l'Union Européenne est de s'inscrire dans une coopération gagnant-gagnant. Actuellement seules les plates-formes de recherches installées à La Réunion présentent de véritables partenariats de soutiens positifs avec les pays de la zone océan Indien, notamment de la COI.

C'est pourquoi, au titre de la cohésion sociale, la coopération régionale a toute sa place en particulier dans l'accompagnement de la population dans son ouverture au monde. Ainsi, au-delà des liens naturels que La Réunion a tissés au cours des décennies précédentes avec la métropole, les échanges culturels, sportifs ou encore associatifs avec les pays de l'océan Indien offrent des premières expériences d'ouverture au monde, reconnues comme étant essentielles pour le développement personnel et l'estime de soi.

## **Chapitre III : les outils de la convergence**

Le contrat de convergence constitue une traduction concrète des Assises des outre-mer et du Livre Bleu des outre-mer, en vue de se rapprocher des objectifs prévus dans le plan de convergence comprenant une traduction territoriale des 17 objectifs du développement durable des Nations-Unies. Le contrat doit donc s'appuyer sur les orientations stratégiques du plan de convergence et les indicateurs de convergence associés.

Il s'appuie sur un diagnostic reprenant ceux des stratégies régionales des programmes opérationnels européens, du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020, du Schéma d'Aménagement Régional (SAR) et du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Il reprend les engagements figurant dans le CPER pour les années 2019 et 2020, sous réserve des modifications qui résulteraient du bilan de ce contrat. Il y associe les projets identifiés comme prioritaires issus des Assises, dont la faisabilité est établie, et la temporalité compatible avec l'horizon des contrats de convergence. Le choix de ces projets fait l'objet d'une négociation avec le président du Conseil régional et d'une concertation avec les collectivités partenaires. Il garantit leur cohérence avec les projets régionaux de santé, le plan biodiversité, le plan eau DOM et les PO 2014-2020. Une part importante des crédits du contrat de plan constitue la contrepartie publique nationale des 5 programmes européens : FEDER, FSE, INTERREG, FEADER, FEAMP. Le contrat de convergence prolonge ces engagements, sous réserve des modifications qui seront validées lors des révisions attendues (révision à mi-parcours, et nouvelle programmation 2020).

Les contrats de convergence ont vocation à mettre en œuvre le plan de convergence sur une durée maximum de 6 ans. Le premier contrat de convergence s'étale sur une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et jusqu'en 2022. Il reprend les orientations du Contrat de Plan Etat-Région, avec un périmètre étendu, au niveau de l'Etat, aux crédits de l'ensemble des ministères à l'exclusion de ceux du périmètre de la sécurité sociale.

Son champ est également étendu au-delà du niveau régional, en incluant le niveau départemental et les EPCI.

### **Cadre institutionnel d'élaboration des contrats de convergence**

La Réunion est une région monodépartementale où la collectivité régionale dispose soit de compétences propres (SAR), soit intervient dans un environnement particulier comme par exemple les transports, puisque l'île ne dispose pas de réseau national géré par l'Etat.

L'article 73 de la Constitution régit aujourd'hui le statut de La Réunion et prévoit que les lois et règlements y sont pleinement applicables et peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de la collectivité (alinéa 1). Ces adaptations peuvent être décidées par la collectivité dans les matières où s'exercent ses compétences et si elle y a été habilitée selon le cas, par la loi ou par le règlement (alinéa 2).

Contrairement aux autres départements et régions d'outre-mer, l'alinéa 3 suivant n'est pas applicable à La Réunion : « par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement, à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement ».

Les collectivités compétentes ont donc formulé des demandes d'habilitation et d'expérimentation ainsi que des propositions de modification ou d'adaptation de dispositions législatives et réglementaires fondées sur les articles 37-1, 72 et 73 de la Constitution et le code général des collectivités.

La Réunion est enfin l'une des neuf régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union Européenne. A ce titre, la France a demandé qu'elle ne fasse pas partie de l'Espace Schengen mais bénéficie d'aides spécifiques de l'Europe et du POSEI.

En tant que RUP et tel que jugé par la CJUE en 2015 (arrêt Mayotte), les législateurs ont la possibilité de déroger au droit primaire et d'adapter la législation aux particularités de ces territoires énumérés à l'article 349 TFUE. C'est ainsi que des mécanismes fiscaux propres, des aides au fonctionnement non limitées dans le temps ou des soutiens spécifiques au titre de la PAC sont mis en œuvre.

## **Principaux documents de planification et de programmation contribuant à la convergence**

Au niveau de l'Union européenne, une politique adaptée pour les régions ultrapériphériques est mise en œuvre au titre de l'article 349 du TFUE, dont les moyens financiers se déclinent par l'intermédiaire des programmes de cohésion et du programme d'option spécifique à l'éloignement et l'insularité (POSEI).

La mise en œuvre de la Stratégie Europe 2020 à La Réunion repose sur une stratégie intégrée pluri-fonds, qui répond aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux repris pour l'essentiel dans le diagnostic du plan de convergence. Celle-ci définit les priorités du territoire en réponse aux besoins identifiés qui sont reprises pour l'essentiel dans la stratégie de convergence du présent document.

**Le programme opérationnel La Réunion FEDER 2014-2020** vise à décliner les priorités de la stratégie de spécialisation intelligente (notamment dans le domaine de la recherche et de l'innovation, encourager la création d'entreprises à travers des dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés, accompagner les PME dans la conquête de nouveaux marchés en assurant le soutien aux secteurs économiques stratégiques pour la production de projets innovants, fournir des aides aux structures de soutien et aux projets collaboratifs et un soutien pour les jeunes chercheurs, à la recherche appliquée et à des projets de recherche.

Le programme soutient également le financement des infrastructures nécessaires au désenclavement de la région en matière d'éducation, d'amélioration des services publics dans les Hauts ou d'accès à l'eau potable.

Enfin, le programme soutient les actions de prévention contre les risques naturels, en particulier le risque d'inondation.

La stratégie du PO FEDER se décline en 9 axes prioritaires<sup>26</sup> :

- axe 1 : Investir dans les leviers de croissance ;
- axe 2 : Améliorer l'accès aux TIC par une stratégie d'aménagement et de continuité numérique ;
- axe 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises ;
- axe 4 : Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique ;
- axe 5 : Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine ;
- axe 6 : Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échanges ;
- axe 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population ;
- axe 8 : Compenser les surcoûts liés à l'ultrapériphérie ;
- axe 9 : Assistance technique.

---

<sup>26</sup> [www.europe-en-france.gouv.fr/content/download/30800/296141/.../1/.../Réunion.pdf](http://www.europe-en-france.gouv.fr/content/download/30800/296141/.../1/.../Réunion.pdf)

**Le Programme opérationnel La Réunion FSE 2014-2020** intervient dans les 3 domaines suivants : la montée en compétence de la population réunionnaise, l'accès à l'emploi, l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté.

Le programme opérationnel national « initiative emploi jeunesse » finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en études ni en formations (NEET).

**Le Programme de développement rural La Réunion FEADER** se décline en trois priorités régionales et une priorité transversale : optimiser les systèmes de production agricole et agroalimentaire, préserver et valoriser les ressources naturelles et les espaces agricoles, renforcer l'attractivité des Hauts et favoriser la création d'emplois. Enfin la priorité transversale est d'investir dans l'innovation et développer les compétences.

Les objectifs stratégiques portés par le programme de développement rural du fonds européen agricole pour le développement rural sont de poursuivre le soutien aux filières agro-alimentaires porteuses et encourager un positionnement nouveau sur les marchés.

Concernant le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche **FEAMP**, ses objectifs concernent l'accompagnement de la mise en œuvre :

- de la Politique Commune de la Pêche (PCP) ;
- des mesures pertinentes relatives au droit de la mer ;
- du développement durable des zones tributaires de la pêche et de la pêche dans les eaux intérieures ;
- de la Politique Maritime Intégrée.

Il doit viser à promouvoir une pêche durable du point de vue de l'environnement, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances à travers les objectifs spécifiques suivants :

- réduire l'impact des pêcheries sur l'environnement marin, y compris l'évitement et la réduction autant que possible des captures indésirées ;
- protéger et restaurer la biodiversité aquatique et des écosystèmes ;
- assurer un équilibre entre la capacité de pêche et les possibilités de pêche disponibles ;
- renforcer la compétitivité et la viabilité des entreprises de pêche, y compris celles de la petite pêche côtière, et améliorer de la sécurité ou des conditions de travail ;
- soutenir le renforcement du développement technologique, l'innovation, y compris l'amélioration de l'efficacité énergétique et le transfert de la connaissance ;
- développer la formation professionnelle, l'acquisition des connaissances et la formation le long de la vie ;
- favoriser une aquaculture durable du point de vue de l'environnement, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante, compétitive et fondée sur les connaissances.

Les financements européens pour La Réunion au titre des différents fonds pour la période 2014-2020 sont les suivants :

- programme opérationnel La Réunion FEDER 2014-2020 : 1 130 456 061 € ;
- programme de développement rural La Réunion FEADER : 385 500 000 € ;
- programme opérationnel La Réunion FSE 2014-2020 : 501 107 000 € ;
- programme opérationnel national IEJ (volet régional La Réunion) : 84 237 791 € de crédits en gestion déconcentrée.

Sur le plan local, outre le Livre bleu et le CPER, le Conseil régional dispose de compétences en matière de planification et d'aménagement, en application de la , contribuant à l'objectif de convergence.

Cette loi permet en effet de mettre en œuvre une compétence globale d'aménagement par l'adoption d'un **schéma d'aménagement régional (SAR)** qui fixe les orientations fondamentales en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement et comprend un chapitre particulier, le schéma de mise en valeur de la mer (SMVM), permettant l'application de la loi littoral. Il s'impose aux SCOT et aux POS / PLU qui doivent être compatibles avec ses prescriptions.

Le schéma d'aménagement régional de La Réunion a été approuvé en Conseil d'État le 12 juillet 2011. Il a pour objet de définir la politique d'aménagement de La Réunion à l'horizon 2030. L'enjeu du SAR est de concilier essor démographique (1 million d'habitants d'ici 2030), besoins en logements, en équipements urbains, en foncier économique tout en préservant le capital territorial naturel et agricole.

Le SAR approuvé affiche 4 objectifs principaux :

- répondre aux besoins d'une population croissante et protéger les espaces agricoles et naturels : améliorer l'accès aux logements et aux services grâce à une armature urbaine hiérarchisée, favoriser les transports collectifs, réaffirmer le principe d'économie d'espaces, protéger les espaces agricoles et naturels ;
- renforcer la cohésion de la société réunionnaise dans un contexte de plus en plus urbain : priorité au logement social (le SAR impose 40% de logements aidés), développement urbain repensé organisé en bassin de vie... ;
- renforcer le dynamisme économique dans un territoire solidaire : rapprocher l'emploi et l'habitat en créant des zones d'activité dans chaque bassin de vie, constitution de pôles d'activité pour les pôles principaux, promotion de la filière économique des énergies renouvelables, objectif de reconquête des terres agricoles ... ;
- sécuriser le fonctionnement du territoire en anticipant les changements climatiques : promouvoir la densification pour gérer mieux les réseaux d'eau, préserver la ressource en matériaux, valoriser les projets à grande échelle des énergies de base (biomasse, géothermie, ...).

Par ailleurs, la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) fait du Conseil régional la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique. A ce titre, la collectivité régionale a défini un « **schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation** » (SRDEII), expression de la politique de développement régional qui fixe les orientations et les objectifs de développement économique en déclinant notamment les actions d'aides aux entreprises et à l'innovation durable, de soutien à l'internationalisation, de développement de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les actions à mener en matière d'attractivité du territoire, de maintien des activités économiques, d'égalité professionnelle (femmes-hommes).

Enfin, les collectivités locales, le Conseil régional et le Conseil départemental, les établissements publics de coopération intercommunale, le CESER, les chambres consulaires, l'Agence Française du Développement et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé le 8 décembre 2017 un mémorandum de l'ancrage territorial afin de créer une communauté de destin entre le territoire, ses acteurs et l'ensemble des parties prenantes des écosystème d'intelligence territoriale, afin de permettre au territoire réunionnais de porter un discours unique et cohérent, de révéler une trajectoire choisie et assumée. Cette réflexion a été poursuivie par la région dans plusieurs documents cadre dont le SRDEII tout comme d'autres acteurs publics ont mis en œuvre des politiques qui utilisent les ressorts de l'ancrage territorial sans nécessairement les nommer.

La loi pour la Transition Énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit des dispositions spécifiques aux outre-mer et aux zones non interconnectées, avec l'élaboration conjointe, par le président de la collectivité et le représentant de l'Etat, d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) distincte. La PPE fixe les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire. Le schéma régional biomasse (SRB) constitue le volet biomasse de la PPE. La première PPE a été validée par décret du 12 avril 2017 pour les périodes 2016/2018 et

2019/2023 et une procédure de révision de la PPE a été engagée depuis 2017 par la Région et l'Etat, en associant les partenaires, pour les périodes 2019/2023 et 2024/2028.

De même, en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2017, la Région élabore un plan régional de prévention et de gestion des déchets. Ce plan couvre l'ensemble du territoire (plan unique qui se substitue aux autres plans existants antérieurement) et fixe un cadre pour la prévention et la gestion des déchets à 6 et 12 ans. Il comporte le plan régional d'actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Tout comme la PPE en cours de révision, ce plan n'est pas encore approuvé et est en cours d'élaboration par la Région Réunion, en intégrant un scénario « zéro déchet ». En conséquence, les actions prioritaires qui seront menées par la Région et l'Etat dans ses domaines pourront être ajustées, en cohérence avec la PPE révisée et le PRPGD qui seront approuvés.

## **Chapitre IV : le suivi de la convergence**

### **La gouvernance de suivi du plan et des contrats de convergence et de transformation**

Un comité de pilotage (COPIL) présidé par le préfet est créé. Il réunit une fois par an les présidents du Conseil régional, Conseil départemental, et des intercommunalités. Le bilan annuel du plan de convergence et du contrat de convergence et de transformation associé lui est soumis. A ce titre, en fonction des résultats constatés, il dresse les grandes orientations des futurs plans d'actions opérationnels et prend les mesures correctives nécessaires à la tenue des objectifs du plan inscrits dans les indicateurs de suivi.

Le comité technique (COTECH) réunit les DGS et les référents techniques désignés par les collectivités a minima une fois par an, le dernier COTECH de l'année précédant le comité de pilotage annuel (COPIL). Il est présidé par le SGAR. Il analyse la performance du contrat et du plan en cours et anticipe les actions et projets des futurs contrats de convergence. Il prépare en outre l'ordre du jour et les supports du COPIL annuel.

Des groupes de travail par thème de référence pourront se réunir en tant que de besoin sur initiative du chargé de mission SGAR de référence ou sur saisine d'une des collectivités. Ils ont pour objectif de faire remonter les difficultés éventuelles rencontrées, de mettre en place des actions visant à améliorer l'efficacité d'une action et/ou de proposer des mesures correctives en cours d'exercice.

La CTAP pourra être saisie par un ou plusieurs de ses membres au sujet d'actions inscrites dans le contrat et/ou dans le plan de convergence.

### **Les modalités d'évaluation du plan de convergence**

L'évaluation du plan de convergence s'effectuera par le biais du renseignement annuel des indicateurs définis et inscrits en annexe du plan. L'évolution des indicateurs du plan de convergence est présentée en COPIL pour décider des actions correctives nécessaires à l'atteinte des objectifs de convergence fixés au travers des indicateurs listés en annexe.

Les parties s'engagent à fournir au SGAR des données fiables pour assurer le suivi du plan et rendre compte devant les COPIL et COTECH des actions réalisées, des montants engagés et des informations à leur disposition quant aux indicateurs de convergence.

Les signataires de ce plan s'engagent à travailler de façon partenariale à la mise en œuvre et au suivi de ce plan et des contrats de convergence et de transformation.

Les parties prenantes s'engagent à décliner ce plan dans un contrat de convergence et de transformation d'une durée initiale de 4 ans. Il aura vocation à décliner la stratégie décrite ci-dessus pour satisfaire les objectifs de convergence fixés.



## ANNEXE

Indicateurs de suivi des écarts de développement, de niveaux de vie et de revenus au regard des 17 objectifs de développement durable.

Objectif de développement durable	N°	Indicateurs de convergence	Année	Valeur de référence à La Réunion	Valeur de référence pour la France métropolitaine	Source	Observations
1-Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	1	Niveau de vie médian (en euros par an, par unité de consommation)	2015	14 258	20 300	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) ; enquête ERFS	
	2	Taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian	2015	40,4%	14,2%	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) ; enquête ERFS	
	3	Niveau de vie médian des ménages pauvres (en euros par mois, par unité de consommation)	2015	765	815	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) ; enquête ERFS	

4	Part de la population totale couverte par le RSA	2017	25,2%	5,1%	Cnaf, MSA
		2012	25,8%	4,8%	
5	Taux de couverture du marché alimentaire par la production locale	2016	53,0%	n.s.	DAAF La Réunion
		2007	56,0%	n.s.	
6	Part des surfaces de production biologique (y compris en conversion) dans la surface agricole utile	2016	1,8%	5,7%	Agence Bio, Ministère de l'agriculture
		2010	0,6%	3,1%	
7	Prévalence du surpoids et de l'obésité chez les élèves de sixième à La Réunion	2011	26,5%	n.c.	ARSOI-Rectorat Réunion, enquête IMC 2011-2012
8	Quantité de substances actives (QSA) de pesticides vendus par unité de surface agricole utile (en kg par hectare)	2015	4,73	2,53	MAAF (DGAL), d'après Banque nationale des ventes pour les distributeurs (BNV-D) et MAAF (SSP) - Extraction DAAF de La Réunion
		2010	4,92	2,29	
9	Espérance de vie des femmes à la naissance	2017	84	85,4	Insee, estimations annuelles de population – Etat civil
		2012	83,2	84,8	
10	Espérance de vie des hommes à la naissance	2017	77,5	79,5	Insee, estimations annuelles de population – Etat civil
		2012	76,7	78,5	
11	Taux de mortalité infantile (‰)	2017	6,7	3,5	Insee, estimations annuelles de population – Etat civil
		2013	7,5	3,3	
12	Densité de médecins libéraux pour 100 000 habitants	2017	284	339	Drees (SNIIRAM, CNAMTS) ; Insee, RP
		2013	286	335	
13	Taux standardisé d'hospitalisation tous âges et toutes causes	2016	248,2	257,7	ARS
		2014	229,6	238,6	
14	Taux d'équipement en lits	2017	37,3	103,5	DREES - DRJSCS, Panorama

	médicalisés pour personnes âgées (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)	2012	42,1	98,4	Statistique Jeunesse Sports Cohésion Sociale pour les places d'hébergement et Insee, estimations de population	
15	Prévalence du tabagisme quotidien	2014	25,0%	28,0%	Baromètre santé 2014 (France métropolitaine) et Baromètre santé DOM 2014 (INPES).	
16	Proportion de personnes ayant une consommation d'alcool à risque	2014	5,1%	7,6%	Baromètre santé 2014 (France métropolitaine) et Baromètre santé DOM 2014 (INPES).	
17	Taux de renoncement aux soins dentaires pour raisons financières	2014	14,0%	17,0%	Baromètre santé DOM 2014 – INPES	
4-Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	18	Part des 15-17 ans scolarisés	2015	92,9%	96,0%	Insee, Recensements de la population - exploitation complémentaire
		2010	92,1%	96,2%		
	19	Part des élèves de Sixième en difficulté en Français	2018	21,5%	13,3%	MEN, DEPP-évaluations nationales en maths et en français proposées aux élèves de 6e
			2017	25,6%	14,7%	
	20	Proportion de jeunes ayant des difficultés en lecture aux Journées Défense et Citoyenneté	2017	26,0%	10,5%	MEN, DEPP-journée défense et citoyenneté (jeunes âgés de 16 à 25 ans)
			2012	27,6%	8,7%	
	21	Part des sorties précoces du système scolaire parmi les 18-24 ans	2017	20,7%	8,9%	Insee, enquêtes Emploi ; estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.
			2014	21,6%	9,0%	
22	Part des diplômés de l'enseignement supérieur	2015	29,1%	43,7%	Insee, Recensements de la population - exploitation	
		2010	24,8%	42,5%		

	parmi les 25-34 ans				complémentaire	
5-Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et filles	23	Écart des rémunérations entre hommes et femmes	2015	14 %	24 %	Insee flash, Précarité des femmes à La Réunion, n°151, mars 2019 – DADS.
			2010			
	24	Proportion des femmes cadres dirigeants dans le privé et occupant des postes de direction dans le public	Privé – 2015	22,1%	22,8%	- Siasp, Insee Flash La Réunion, L'Accès des femmes aux postes à responsabilité, plus de femmes cadres mais peu de dirigeantes, N°124, mars 2018 Traitement DGAFP – Dess pour "Fonction publique" - Insee, DADS pour "privé"
			2010	27,5%	21,5%	
			Public – 2015	26 %	35 %	
			2010	19 %	30 %	
	25	Part des filles de 15-17 ans scolarisées	2015	94,0%	96,6%	Insee, Recensements de la population
			2010	93,2%	96,8%	
	26	Différence de taux d'emploi entre les femmes et les hommes (15-64 ans)	2018	8,5%	6,9%	Insee, enquêtes Emploi
			2014	9,5%	6,3%	
27	Part des femmes salariées de 15 à 64 ans en emploi précaire	2015	25,6%	15,9%	Insee, Recensements de la population - exploitation complémentaire	
		2010	24,5%	15,9%		
28	Ratio de morts violentes au sein du couple officiel (pour 100 000 habitants)	2017	0,58	0,17	données Orviff	
		2014	0,24	0,20		
6-Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	29	Part de la population desservie par une eau dont la qualité n'est pas maîtrisée en permanence	2018	51%	n.c.	ARS OI - Cellule Eau d'Adduction Publique
			2017	52%	n.c.	
	30	Rendement des réseaux d'eau potable	2014	59,8%	79,3%	AFB, Observatoire des services publics et de l'assainissement - Banque de données SISPEA
			2009	38,7%	76,0%	

31	Prix de l'eau par m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> par an	2014	2,13	3,98	Banque de données SISPEA
		2009	1,79	3,62	
32	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement (ouvrages d'épuration et dispositifs non collectifs)	2017	81,3%	95,1% (en 2015)	ROSEAU (réseau organisé de surveillance de l'assainissement urbain) ; portail de l'assainissement Banque de données SISPEA
		2011	14,0%	79,7%	
33	Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire	2017	12,9%	10,6%	« Les chiffres clés de l'énergie » ; Observatoire de l'énergie Réunion – bilan énergétique
		2012	12,8%	8,8%	
34	Part des énergies renouvelables dans le mix électrique	2017	32,4%	16,7%	Bilan électrique de la France ; Observatoire de l'énergie Réunion – bilan énergétique
		2012	34,6%	16,4%	
35	Émissions de gaz à effet de serre (tonnes de CO2 par habitant)	2017	4,96	6,6	Traitement SDES 2018 d'après CITEPA (inventaires NAMEA AIR 2016, SECETEN 2017), EUROSTAT, AIE, INSEE, DOUANES,FAO) ; Observatoire de l'énergie Réunion – bilan énergétique
36	Taux de croissance annuelle du PIB en volume par habitant	2017	2,6%	1,8%	Insee, Comptes nationaux - Base 2014
		2012	-0,2%	-0,2%	
37	Produit intérieur brut par habitant (en euros)	2017	21 556	34 151	Insee, Comptes nationaux - Base 2014
		2013	19 701	32 083	
38	Taux de chômage des 15 ans et plus	2018	24,3%	8,7%	Insee, enquêtes Emploi
		2014	26,4%	10,1%	
39	Taux d'emploi des 15-64 ans	2018	45,9%	65,9%	Insee, enquêtes Emploi
		2014	46,1%	64,1%	
40	Taux d'emploi des 55-64 ans	2018	41%	52%	Insee, enquêtes Emploi
		2014	40%	47%	

valeur nationale concerne la France et non la métropole

valeur nationale concerne la France entière et non la métropole

	41	Part des jeunes de 18-25 ans ni en emploi, ni en formation (hors actifs employés et hors élèves, étudiants et stagiaires)	2018	43%	15%	Insee, enquêtes Emploi
			2015	38%	16%	
	42	Taux de création d'entreprises	2018	11,5%	14,7%	Insee, Répertoire des entreprises et des établissements
			2012	15,4%	15,3%	
	43	Pérennité à trois ans des entreprises créées	2017	67,5%	75,2%	Insee, enquêtes Sine
			2013	64%	71%	
9-Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	44	Part des locaux éligibles à un débit supérieur à 30Mb/s	2017	58,5%	52,8%	France, très haut débit ; Locaux : Insee 2013
			2015	28,7%	44,6%	
	45	Effort de recherche : Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	2015	0,6%	2,2%	MESRI-SIES
			2011		2,2%	
10-Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	46	Inégalités de revenus (rapport interquintile des masses de niveau de vie (100-S80)/S20)*	2015	5,9	4,4	Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) ; enquête ERFS
	47	Inégalités de patrimoine (indice de Gini** du patrimoine brut)	2015	0,688	0,653	Insee, enquêtes Patrimoine
		2010	0,696	0,663		

0,6 % concerne l'ensemble des DOM

\* Rapport entre la masse des revenus perçus par le quintile de la population aux revenus les plus élevés (S80 – les 20 % de la population aux revenus les plus élevés) et la masse des revenus perçus par le quintile de la population aux revenus les moins élevés (S20 – les 20 % de la population aux revenus les moins élevés)

\*\*L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaires (de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. A l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1,

11-Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	48	Taux de surpeuplement des logements	2015	16,7%	9,7%	Insee, Recensements de la population - exploitation complémentaire
			2010	14,1%	9,7%	
	49	Longueur des lignes de transport collectif (en km)	2017	5 359	n.d.	Agorah, à partir d'informations fournies par les Autorités organisatrices de transport
			2015	4 738	n.d.	
	50	Part des déplacements domicile-travail en transports en commun	2015	5,7%	15,2%	Insee, Recensements de la population - exploitation complémentaire
			2010	5,1%	14,7%	
51	Nombre d'équipements sportifs, loisirs et culture de proximité pour 10 000 habitants	2015	118,1	159,7	Insee, Base permanente des équipements	
		2010	120,8	169,1		
52	Proportion de sols artificialisés	2015	9,7%	9,4%	SDES d'après ministère chargé de l'Agriculture (SSP), enquêtes Teruti puis Teruti-Lucas	
		2010	8,9%	8,9%		
12-Etablir des modes de production et de consommation durables	53	Poids annuel de déchets ménagers et assimilés produits par habitant (kg)	2015	607	573	Observatoire réunionnais des déchets AGORAH
			2011	666	590	
	54	Poids annuel d'encombrants produits par habitant (kg)	2015	95	11	Observatoire réunionnais des déchets
			2011	99		
	55	Poids annuel de déchets verts produits par habitant (kg)	2015	145	18	Observatoire réunionnais des déchets
			2011	179		
	56	Taux de valorisation matière et organique des déchets ménagers et assimilés	2015	29,0%		Observatoire réunionnais des déchets
			2011	19,3%	63,0%	

L'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

	57	Déchets collectés par les municipalités et traitement des déchets par type de traitement	2015	514,4		ADEME, SDES
			2011	528		
	58	Tonnage de déchets collectés par les filières de responsabilité élargie des producteurs	2017	14 552		Bilan filières REP représentées à La Réunion par le SICR
			2012	11 072		
13-Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	59	Empreinte carbone par personne (en tonnes de CO2)	2016	4,82	5,1	Inventaire national spatialisé (INS) des émissions PA/GES 2012 ; Observatoire de l'énergie de La Réunion – bilan énergétique de La Réunion
			2009	4,87	5,43	
	60	Part de la population estimée en zone inondable	2013	17,1%	10,0%	Insee, RP2013 et RP2008 ; SDES
		2008	17,1%	10,5%		
14-Conservier et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	61	Proportion, en superficie, d'aires marines protégées de plus de trois ans dotées d'un document de gestion validé par rapport à la superficie totale des aires marines protégées	2017	100,0%	94,7%	AAMP (agence des aires marines protégées)
	62	Évolution de l'état des récifs coralliens d'outre-mer – part de la surface dont le recouvrement en corail vivant est en diminution (en 2015)	2017	21 %	29 %	IFRECOR via Points focaux
			2014	21 %	36 %	
15-Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon	63	Volume de cryptomeria et de tamarin livrés par l'ONF aux scieries industrielles (en m³)	2018	8 000	n.c.	DAAF La Réunion

Données nationales pour ensemble outre-mer

indicateur alternatif par rapport à l'objectif d'exploitation durable des forêts. pas de référence nationale



durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	64	Surface annuelle plantée toutes essences confondues (bois de production et endémique – en hectares)	2018	20	n.c.	DAAF La Réunion
	65	Aires terrestres protégées	2016	44,2%	1,4%	MNHN (SPN), Base "espaces protégés". Février 2016. Traitements : SDES, 2016.
2010			44,2%	1,3%		
16-Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	66	Atteintes aux biens pour 1 000 habitants	2017	21,5	33,6	Observatoire national de la délinquance - INHESJ
			2013	19,6	35,1	
	67	Atteintes volontaires à l'intégrité physique pour 1 000 habitants	2017	11	8,8	Observatoire national de la délinquance - INHESJ
			2013	8,7	8	
17-Partenariats pour la réalisation des objectifs de développement durable	68	Endettement public (dette publique au sens de Maastricht)				Insee, Comptes nationaux - Base 2014

indicateur alternatif par rapport à l'objectif d'exploitation durable des forêts. pas de référence nationale

**Légende :**

- n.s. : non significatif

- n.c. / n.d. : pas de données comparables

en attente fourniture chiffres par producteur



donnée non disponible



indicateur issu des ODD  
(exact ou proche)